

PLAN LOCAL de développement durable

2022 - 2032



CONCEPTION GRAPHIQUE

Aurélie Mathieu, chargée de communication de la mairie de Cesson

RÉDACTION

Nina Frémy, chargée de mission développement durable de la mairie de Cesson

Charlyne Péculier, adjointe au maire de Cesson déléguée au développement durable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

RELECTURE

Marie Guitard, directrice de la communication et de la vie citoyenne de la mairie de Cesson

MASCOTTE

Mourad Ahamout, dessinateur



Le sommaire

LES ÉDITOS	4
LA VILLE DE CESSON EN 2022	6
LA VIE MUNICIPALE EN 2022.....	9
LA PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE DÉMARCHE GLOBALE	11
LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	12
LES OBJECTIFS PAR THÉMATIQUE.....	15
LES ACTIONS PAR THÉMATIQUE.....	16
L'environnement et la biodiversité	16
Les déchets	20
L'alimentation.....	22
Les mobilités.....	24
Les énergies et les ressources	26
La vie économique.....	28
Le lien social	30
Les solidarités.....	32
La gouvernance	34
LE RÉSUMÉ DES ACTIONS.....	36
LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ACTIONS	39
LES ANNEXES.....	41
Annexe n°1 : La liste des entretiens	42
Annexe n°2 : La synthèse de la consultation auprès des habitants	43
Annexe n°3 : La synthèse des consultations auprès des jeunes et des enfants.....	77
Annexe n°4 : Le Plan Interne de Développement Durable 2022 - 2032	99

EDITOS

Non pas comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, à Cesson, nous faisons du développement durable depuis de nombreuses années en ayant parfaitement conscience de le faire et des raisons de le faire. Nous aurions pu continuer ainsi. Nous avons voulu aller plus loin et penser Cesson comme la ville de demain, équitable, durable et dynamique. Ainsi est née l'idée d'un Plan Local de Développement Durable afin de structurer ces actions. Cet engagement de campagne est tenu, nous allons maintenant nous attacher, tous ensemble, à le mettre en pratique.

L'élaboration de ce Plan Local de Développement Durable a été l'occasion d'une large concertation auprès des Cessonnaises et des Cessonnais, du personnel communal, de partenaires institutionnels ou non et des élus. Cette démarche débouche sur un plan qui s'attache à conserver les acquis tout en atteignant de nouveaux objectifs ambitieux et profitables pour la population.

Ce qui me réjouit le plus dans cette action c'est de voir que nos jeunes élus des conseils communaux enfants et jeunes se sont emparés de ce plan et de ces actions. Ils en ont été aussi une cheville ouvrière non négligeable. Nous avons souhaité ce plan pour les générations futures, merci à elles de le faire vivre.

Je remercie celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan et en particulier mon adjointe, Charlyne Péculier qui a mis toute son énergie au service du bien commun pour que ce Plan Local de Développement Durable soit à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

Olivier CHAPLET, Maire de Cesson

L'élaboration du Plan Local de Développement Durable s'est révélée être une formidable aventure. Pendant toute une année, plus de 500 personnes ont contribué à la définition d'une trajectoire en faveur de la transition écologique, de la vie économique et de la cohésion sociale à Cesson. Ces moments de partage d'idées et d'expériences se sont tenus sous différentes formes – questionnaires, ateliers, rencontres – avec des publics divers – habitants, enfants, institutions, entreprises, associations –. Leur point commun : ils ont tous enrichis le projet pour aboutir à une ambition collective.

Faire du développement durable une boussole dans les politiques publiques ne relève plus d'un choix mais d'une nécessité. Il garantit l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en préservant les ressources pour donner les mêmes chances aux générations futures. Par la protection de la nature, le développement responsable de l'économie et le renforcement des solidarités, le développement durable est avant tout un projet pour une humanité respectueuse et bienveillante.

La sortie de ce Plan Local marque le début d'une nouvelle phase : celle de la concrétisation. 27 objectifs nous guideront qui seront déclinés en 80 actions. Oui, le défi est grand. Mais ce projet n'a pas vocation à être mis en place par quelques personnes. Il doit être l'occasion d'élargir encore la participation, pour que les habitants de Cesson deviennent des partenaires et ambassadeurs du développement durable.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pris le temps de donner leur avis et de partager leur expertise. Pour terminer, j'ai une pensée particulière pour Nina Frémy, chargée de mission développement durable à la mairie de Cesson, qui a été le pilier de la construction du Plan Local de Développement Durable par son énergie et sa détermination.

Charlyne PECULIER, Adjointe au Maire de Cesson,
déléguée au Développement Durable et
aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication



LA VILLE de CESSON en 2022

UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT DEPUIS LES ANNÉES 1960

chiffres-clés

10 978 au 1^{er} janvier 2022

Densité de population : **1 496**
habitants au km²

698 hectares

Espaces verts et prairies entretenues : **38** hectares

Terres agricoles : **101** hectares

Bois et forêts : **165** hectares

12 kilomètres de pistes cyclables

108 commerces / entreprises

53 professionnels de santé

91 associations

Cesson est une commune du département de Seine-et-Marne qui fait partie de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Elle se situe à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Paris, et à cinq kilomètres au nord-ouest de Melun.

Comme de nombreuses villes en Seine-et-Marne, Cesson se développe avec la politique des villes nouvelles menée dans les années 1960 au sein de la ville nouvelle Melun-Sénart. Cette politique répond à la volonté d'équilibrer la croissance démographique en Île-de-France par un étalement urbain sur d'autres territoires de l'espace francilien.

Aujourd'hui, Cesson compte 10 978 habitants. La ville se compose de quatre quartiers :

À l'ouest, Saint-Leu, petit bourg briard avec sa ferme, son château et ses champs.

Au centre, le Bourg, quartier central de la commune. Hameau de 850 habitants dans les années 1950, ce quartier a connu une croissance importante à partir de 1970 avec la construction des maisons de Nouveau et Grand Village.

Au sud, Cesson la Forêt est le quartier le plus peuplé à ce jour. Situé au cœur du massif forestier de Saint Leu, son urbanisation commencera à partir de 1969, par une opération de Zone d'Aménagement Concertée privée, première initiative de ce type en France.

Au nord, la Plaine du Moulin à Vent, qui a vu le jour au début des années 2000. Son urbanisation a été initiée par la commune et l'Aménageur Public, dans le cadre du développement de la ville nouvelle de Sénart.

La commune connaît une augmentation démographique importante depuis plusieurs années : en 1999, Cesson comptait 7 699 habitants, contre 10 978¹ en 2022. En effet, le taux d'évolution moyen annuel de la population de Cesson sur la période de 2011 à 2016 est de 2,4 %. Si l'on suit ces estimations, la ville de Cesson devrait compter 12 897 habitants en 2030.

1 INSEE (chiffre au de 1^{er} janvier 2022)

L'âge et Le sexe de La population à Cesson en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
0 à 14 ans	1244	24,1	1171	21,4
15 à 29 ans	939	18,2	949	17,4
30 à 44 ans	962	18,6	1090	19,9
45 à 59 ans	1107	21,4	1107	20,3
60 à 74 ans	614	11,9	726	13,3
75 à 89 ans	276	5,3	384	7,0
90 ans ou plus	20	0,4	38	0,7
TOTAL	5161	100	5464	100

La commune de Cesson possède une population relativement jeune puisque 22,73 % des habitants ont moins de 14 ans en 2018, contre 17,99 % à l'échelle de la France. 30,37 % de la population cessonnaise a moins de 20 ans.

Source : INSEE, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

La structure socio-démographique et Le niveau de vie : UN territoire en transition

En ce qui concerne sa structure socio-démographique, la population cessonnaise est plutôt aisée, puisque 70 % des ménages sont des ménages fiscaux imposés, contre 51,7 % à l'échelle de la France métropolitaine et 63,6 % à l'échelle de l'Île-de-France. Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 26 060 euros contre 21 730 euros pour la France métropolitaine. Aussi en 2018, c'est 6 % des ménages à Cesson qui se trouvent sous le seuil de pauvreté, contre 14,8 % à l'échelle nationale.

Cependant, la structure socio-démographique de la commune est amenée à évoluer du fait de l'arrivée d'une nouvelle catégorie de population plus modeste. En effet, la loi SRU impose aux communes d'avoir 25 % de logements sociaux sur l'ensemble de son parc immobilier. Or, Cesson dispose pour le moment de 18 % de logements sociaux et doit atteindre le minimum légal.

Le travail et L'emploi à Cesson

Cesson comptait 2980 emplois en 2018, soit 552 emplois de plus par rapport à 2008. Le faible nombre d'emplois sur la commune s'explique par son histoire. Les villes nouvelles sont venues répondre à la croissance démographique dans la région et une grande partie des habitants continue de se rendre à Paris pour travailler.

Le taux de chômage dans la commune est de 8,7 % en 2018, soit un taux de chômage légèrement moins important qu'à l'échelle nationale sur la même période².

Dans la commune en 2018, 21 % des plus de 15 ans appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires, soit 6,9 points de plus qu'à l'échelle nationale. C'est le même constat pour la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures : 14,40 % des cessonais font partie de cette catégorie socioprofessionnelle, contre 9,5 % en France.

À l'inverse, il y a 12,1 % d'ouvriers en France alors que la commune de Cesson en compte 7,4 %. De même pour les retraités : 26,9 % des Français sont retraités contre 21 % dans la commune.

2 Au deuxième semestre de l'année 2018, le taux de chômage en France était de 9,1 % selon l'INSEE



La campagne dans la ville

La devise "Cesson, la campagne dans la ville" est un engagement qui perdure pour préserver un cadre de vie paisible et agréable malgré l'urbanisation croissante.

Cesson bénéficie de nombreux espaces verts et boisés, qui représentent près de la moitié du territoire de la commune et constituent un patrimoine inestimable. La gestion responsable et différenciée des espaces naturels permet de protéger la biodiversité. L'écosystème cessonais abrite de nombreuses espèces, dont certaines sont devenues rares dans la région (plante vulnérable : potamot de Berchtold, oiseau quasi menacé : linotte mélodieuse et papillon menacé : le flambé).



LA VIE MUNICIPALE EN 2022

Le fonctionnement d'une collectivité comme Cesson

Une collectivité fonctionne à travers deux entités : les élus et les agents communaux. Dans la fonction publique, les élus bénéficient d'un monopole de la décision puisqu'ils ont été élus démocratiquement par les citoyens. Les agents territoriaux détiennent une légitimité technique permettant de traduire les orientations stratégiques des élus en programmes opérationnels. La collectivité territoriale fonctionne avec deux entités qui travaillent en collaboration pour tendre vers un but commun : l'intérêt général.

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires de leur niveau. La commune possède notamment les compétences de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et de la gestion des écoles maternelles et élémentaires.

La commune travaille en collaboration avec les autres entités administratives : le département de la Seine-et-Marne, l'agglomération Grand Paris Sud, la région Île-de-France et l'État.

L'organisation interne de la mairie

La mairie emploie plus d'une centaine d'agents titulaires ainsi que des agents contractuels et des assistant(e)s maternel(le)s.

Les agents communaux sont répartis dans plusieurs services. En effet, la Direction Générale des Services fonctionne avec des services centraux (Communication et Vie Locale, Police Municipale, Commandes Publiques et Affaires Juridiques et le Secrétariat du Maire et du Directeur Général des Services). Pour ce qui est du reste de l'organisation, la collectivité fonctionne avec huit services sous la supervision de la Direction Générale des Services : Urbanisme, Services Techniques, Éducation, Ressources Humaines, Finances, Affaires Générales, Service Social et Informatique.

Le budget communal

Chaque année, généralement au mois de mars, les élus déterminent le budget de l'année à venir de la commune.

En s'appuyant sur le budget primitif de 2021, le budget de la commune représente 16 873 924 euros, dont 13 222 532 pour le fonctionnement et 3 612 192 euros pour l'investissement. Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses quotidiennes de la mairie, c'est-à-dire les frais de personnel, les charges, les subventions aux associations entre autres. La masse salariale de la collectivité est la dépense de fonctionnement la plus importante avec 6 613 292 euros³. En ce qui concerne le budget d'investissement, il regroupe les dépenses pour le patrimoine communal comme les nouvelles constructions et les entretiens importants sur les bâtiments.

³ Budget primitif 2021 Cesson,
https://www.ville-cesson.fr/images/vie_municipale/budget_communal/2020/BP_2020.pdf



LA PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est défini comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »

Monsieur Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, 1987

Le développement durable s'appuie sur trois piliers, pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable :

- La dimension écologique
- La dimension économique
- La dimension sociale

Il vise à répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle, qui connaît une croissance de population et de consommation qui met en péril l'équilibre de notre planète. Il a pour objectif de garantir les besoins des habitants tout en préservant nos ressources et notre environnement.

Le développement durable suppose une mobilisation internationale, mais aussi locale. La ville de Cesson est engagée, sous l'impulsion de ses élus municipaux, à participer activement à la transition écologique et solidaire.

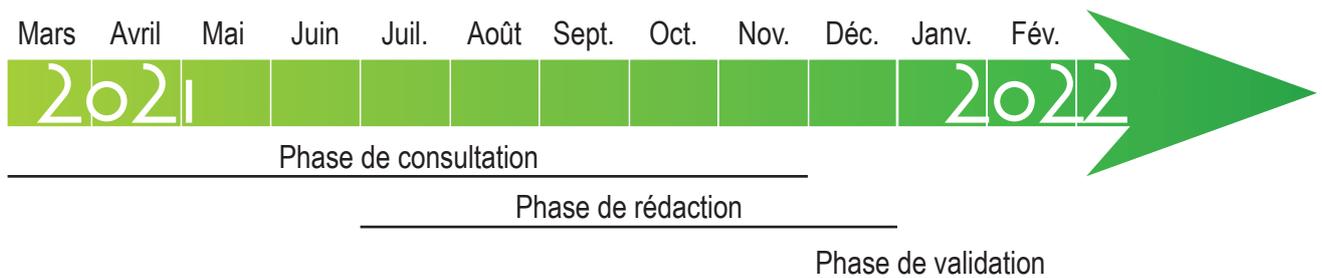
Le Plan Local de Développement Durable est le résultat d'une réflexion collective pour imaginer la ville de demain et faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il traduit concrètement la volonté de la municipalité, avec des objectifs et des actions détaillés par thématique. La réalisation des actions est prévue entre 2022 et 2032, dont la majorité sera lancée dans les quatre années à venir.

9 thématiques

27 objectifs

80 actions

Le calendrier





Le développement durable, une démarche globale

Le Plan Local de Développement Durable s'inscrit dans une démarche plus globale engagée par l'Organisation des Nations Unies. L'organisation a déterminé 17 objectifs qui couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable tels que la biodiversité, l'énergie, ou le climat, mais aussi la pauvreté, l'égalité, la prospérité économique.

Les acteurs territoriaux se saisissent des enjeux de développement durable depuis le Sommet de la Terre de Rio de 1992.

Le Plan Local de Développement Durable identifie les enjeux spécifiques au territoire de Cesson et anticipe les transformations à venir pour permettre une transition écologique et solidaire.

Le 11^{ème} objectif de développement durable des Nations Unies est relatif aux villes et aux communautés durables. En effet, l'urbanisation croissante nécessite une transformation dans la gestion des espaces urbains. Tendre vers une ville durable suppose des investissements dans les transports publics, la protection et l'aménagement d'espaces verts et une planification urbaine participative et inclusive.

La commune de Cesson s'engage à intégrer sa démarche dans une vision globale de la ville durable et de poursuivre les efforts entrepris par les différentes institutions.

 **OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**





Le PLAN LOCAL de développement durable, UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

LA DÉFINITION DE LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Pour assurer la réussite d'une politique publique dédiée au développement durable, une large participation des acteurs locaux est nécessaire. D'abord, il s'agit de définir des objectifs communs et de s'accorder sur une vision durable pour Cesson à partir de l'état des lieux. Ensuite, des actions sont proposées pour venir résoudre les problématiques soulevées. Enfin, la mise en œuvre concrète se met en place avec la coopération des acteurs concernés.

Cette démarche participative permet :

- D'identifier les points de vue de chacun pour être au plus proche du consensus ;
- De s'appuyer sur les expertises et expériences de chacun pour identifier les enjeux ;
- D'accéder à un panel de propositions d'actions pour choisir les solutions les plus adaptées et réalistes ;
- De mobiliser sur le moyen et long terme les acteurs locaux.

CHIFFRES CLÉS

436 réponses à la consultation

(voir annexes n°2, 3 et 4)

377 réponses au questionnaire de consultation des habitants

19 réponses au questionnaire de consultation des jeunes

40 réponses au questionnaire de consultation des agents

66 rencontres

(voir annexe n°1)

20 rencontres avec des élus

16 rencontres avec des représentants d'associations

12 rencontres avec des représentants d'établissements et équipements publics

5 rencontres individuelles avec des habitants

4 rencontres avec des représentants d'entreprises

5 rencontres avec des représentants des services de Grand Paris Sud

20 élus dans le groupe de travail des élus

18 ateliers avec les enfants et les jeunes

(voir annexe n°3)

12 ateliers dans les écoles de Cesson

1 atelier au lycée Sonia Delaunay

4 ateliers avec les Conseils Communaux Jeunes et Enfants

1 ateliers avec les Scouts et Guides de France Sénart

1 rencontre en extérieur avec les habitants

1 journée d'ateliers autour du développement durable avec les agents et les élus

(voir annexe n°4)

LA MÉTHODE DE PARTICIPATION

La méthode a été définie pour garantir la participation de l'ensemble des personnes qui le souhaitent, avec différents degrés d'engagement. Elle a été élaborée en tenant compte des contraintes sanitaires, des moyens humains et financiers disponibles. Le Plan Local de Développement Durable a également été l'occasion de tester de nouvelles approches participatives.

La participation des habitants

Un questionnaire	Avec deux modes de participation : soit à remplir sur un papier glissé dans le Cesson Infos à remettre à l'accueil de la mairie, soit à remplir via un formulaire diffusé sur les réseaux sociaux et le site internet. 377 habitants ont répondu (167 réponses papier, 270 réponses en ligne). La synthèse de cette consultation est disponible (annexe n°2).
Des entretiens sur demande	Les habitants avaient la possibilité de contacter la mairie pour approfondir le sujet lors d'un entretien. Quatre entretiens ont été organisés.
Une rencontre à Montbréau	Le 10 novembre 2021, en partenariat avec la Maison des Loisirs et de la Culture et le bailleur social 3F, une rencontre a été organisée dans le quartier de Montbréau. Sous-représentés dans les questionnaires, les habitants ont ainsi pu partager leurs idées et leurs besoins. Ce type d'événement sera reconduit dans les autres quartiers de la ville.
Un stand participatif à la fête de la ville	Organisée exceptionnellement en septembre 2021 du fait de la crise sanitaire, la fête de la ville a été l'occasion de recueillir les idées des habitants avec l'aide des Conseils Communaux Jeunes et Enfants. Des post-its ont été mis à leur disposition pour inscrire des suggestions sur un panneau.

La participation des enfants et des jeunes

Des ateliers dans les écoles	12 ateliers ludiques ont été organisés dans les écoles primaires de la ville et 1 au lycée Sonia Delaunay. Les plus petits ont dessiné une fresque sur la ville du futur, tandis que les plus grands ont partagé leurs idées au travers d'un brainstorming.
Des ateliers avec les Conseils Communaux Jeunes et Enfants	Les Conseils Communaux Jeunes et Enfants sont des acteurs actifs de la démocratie cessonnaise. Ils fourmillent d'idées, qu'ils ont partagées autour de 4 ateliers.
Un questionnaire	Un questionnaire, inspiré de celui des habitants, a été envoyé par email aux enfants et jeunes des Conseils Communaux. 19 réponses ont été reçues.

La participation des agents

Un questionnaire	Un questionnaire a été relayé auprès de tous les agents de la commune. 40 personnes y ont répondu.
Des entretiens	Des entretiens individuels et en groupe ont été organisés tout au long de l'élaboration du Plan Local de Développement Durable, avec la plupart des services de la ville.
Des ateliers participatifs	Le 19 novembre 2021, une journée a été dédiée au développement durable au sein de la mairie. Les agents et les élus ont participé à des ateliers pour finaliser la construction du Plan Local de Développement Durable (annexe n°4).

La participation des élus

Un groupe de travail	Le groupe de travail composé de 20 élus a participé activement à 5 réunions entre mars et juin 2021. Ils ont partagé leurs objectifs et leurs idées.
Des entretiens	Les élus délégués ont participé à des entretiens pour recueillir leurs idées et mettre en cohérence leurs projets avec le Plan Local de Développement Durable.
Des ateliers participatifs	Le 19 novembre 2021, une journée a été dédiée au développement durable au sein de la mairie. Les agents et les élus ont participé à des ateliers pour finaliser la construction du Plan Local de Développement Durable (annexe n°4).

La participation des partenaires stratégiques

Des entretiens	Les partenaires stratégiques (associations, établissements publics, Grand Paris Sud, villes voisines, etc) ont été associés via des entretiens.
----------------	---



Les objectifs par thématique

L'environnement et la biodiversité

- Sensibiliser les habitants sur l'environnement et la biodiversité
- Préserver les espaces verts et la biodiversité
- Protéger les habitants des conséquences du réchauffement climatique

Les déchets

- Réduire sensiblement la production de déchets
- Augmenter la part de déchets recyclés ou traités biologiquement
- Lutter contre les dépôts illégaux de déchets, communément appelés les « dépôts sauvages »

L'alimentation

- Permettre aux habitants d'accéder à des produits frais, de saison et de qualité près de chez eux
- Participer à la sensibilisation de la population sur l'alimentation durable
- Améliorer la qualité des repas dans la restauration scolaire et y réduire le gaspillage alimentaire

Les mobilités

- Permettre une circulation apaisée
- Favoriser les mobilités douces
- Réduire l'utilisation individuelle de la voiture à moteur thermique

Les énergies et les ressources

- Réduire les consommations énergétiques
- Améliorer la gestion et la qualité de l'eau
- Favoriser le recours aux énergies bas carbone

La vie économique

- Impliquer les acteurs économiques dans la vie de la commune
- Développer l'engagement solidaire et environnemental des acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité des commerces locaux

Le lien social

- Permettre aux habitants de se rencontrer
- Renforcer la cohésion entre les habitants
- Favoriser le lien intergénérationnel

Les solidarités

- Lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'inégalité
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie
- Accompagner les associations dans la mise en oeuvre de leurs actions

La gouvernance

- Inciter les habitants à devenir acteurs de leur ville
- Rendre plus transparentes les décisions prises par les élus
- Faire participer les habitants à la prise de décision



Les actions par thématique

L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Les problématiques identifiées

Des espaces verts et boisés à préserver. Cesson bénéficie de nombreux espaces verts et prairies entretenues (38 hectares) ainsi que des bois et forêts (165 hectares). Les habitants y sont particulièrement attachés : selon eux, les protéger est la priorité pour la transition écologique⁴. Ces espaces verts et boisés sont à la fois garants du maintien de la qualité de vie à Cesson et des atouts majeurs pour faire face aux défis écologiques.

Pourtant, l'urbanisation croissante est inévitable, au regard de la crise du logement en Île-de-France et du respect des lois en vigueur sur le logement social. Fin 2020, 743 000 personnes ont demandé un logement social dans la région, alors que seulement 60 000 ont été attribués dans l'année⁵.

Cette urbanisation se doit d'être équilibrée et respecter la politique "zéro artificialisation nette" qui consiste à limiter la consommation d'espaces verts et de "rendre à la nature" les parcelles consommées. Pour cela, la démarche adoptée par la municipalité est d'éviter l'extension de la ville et de favoriser la densification du cœur urbain (centre-ville, gare), en s'attachant au maximum à conserver le patrimoine naturel.

Une biodiversité à protéger. La perte de la biodiversité est une réalité internationale. 1 million d'espèces sont menacées, notamment à cause de la dégradation des milieux naturels et de la pollution⁶. En France, la population d'oiseaux a diminué de presque 30 % depuis les années 1990⁷.

Ces chiffres sont alarmants à plusieurs égards. En effet, la disparition d'espèces (en majorité des petits animaux, insectes et végétaux) a une conséquence directe sur l'homme. Plus un écosystème bénéficie d'une biodiversité variée, plus il est protégé des inondations, mouvements de terrain, etc. La biodiversité agit aussi sur notre santé, puisqu'elle assure une meilleure qualité de l'air, de l'eau, réduit les risques de diffusion des virus et améliore les qualités nutritives des sols.

À Cesson, la gestion différenciée des espaces verts et la réhabilitation du parc urbain a permis de favoriser la diversité des espèces. 80 espèces végétales ont été recensées sur la Plaine du Moulin à Vent, 130 dans le parc urbain⁸. De nombreux insectes et oiseaux sont aujourd'hui observés grâce à l'amélioration de l'entretien de ces espaces.

Des risques naturels et climatiques. La population est exposée à des risques majeurs, qui sont augmentés avec le dérèglement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. La hausse des températures provoque des canicules plus régulières et plus intenses mais aussi des feux de forêt plus fréquents.

À Cesson, un Plan Communal de Sauvegarde disponible sur le site de la ville permet de définir les risques propres à la commune et de déterminer un plan d'action pour réagir en cas de crise.

4 Annexe n°2,

5 Comité régional de l'habitat

6 Rapport 2019 de IPBES

7 Selon une étude de 2020 menée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux.

8 Inventaire de la faune et de la flore à Cesson (Seine-et-Marne Environnement)

Le champ d'action de la mairie

L'environnement est l'une des compétences premières de la municipalité. Avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, des règles et des orientations sont définies pour aménager la ville et protéger les espaces naturels. Elle gère également les espaces verts grâce aux services techniques.

La région est la cheffe de file de la biodiversité et élabore avec l'État un schéma régional de cohérence écologique. L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France a acquis la forêt de Bréviande et a accompagné la réhabilitation du parc urbain de Cesson-la-Forêt.

quelques actions déjà réalisées

- La gestion différenciée des espaces verts
- Le label "Terre saine" remis à Cesson grâce à l'adoption du zéro pesticide dans cette gestion
- La réhabilitation du parc urbain
- L'inventaire de la faune et la flore avec Seine-et-Marne Environnement
- Deux espaces d'éco-pâturage

Les objectifs

- Sensibiliser les habitants sur l'environnement et la biodiversité
- Préserver les espaces verts et la biodiversité
- Protéger les habitants des conséquences du réchauffement climatique

- **Mettre en place des balades nature annuelles**

Les balades nature permettent aux habitants de découvrir la ville sous l'angle de son environnement et de sa biodiversité, notamment pour les nouveaux habitants.

- **Développer une flore mellifère**

La flore mellifère favorise l'implantation de ruches car ces plantes produisent du nectar et du pollen de bonne qualité pour les abeilles. Cette action vise à augmenter la population d'abeilles sur la commune, nécessaire à l'équilibre de notre écosystème.

- **Protéger la migration des batraciens**

Entre février et avril, une population importante de crapauds traverse chaque année les routes et les jardins de Cesson-la-Forêt pour rejoindre un étang. Cette traversée est dangereuse pour ces animaux protégés, dont une partie se fait écraser avant d'arriver à destination. Ainsi, les actions seront multipliées pour sensibiliser (panneaux explicatifs, communication sur la migration, etc.) et protéger les batraciens sur le long terme en partenariat avec l'Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France.

- **Créer un troisième site d'éco-pâturage**

Partenaires de la biodiversité, des boucs et des chevreaux broutent des parcelles de pelouse dans les quartiers de la Plaine du Moulin à Vent et de Cesson-la-Forêt. Cette action écologique, qui réduit aussi les nuisances sonores, sera recréée sur un troisième site dans la commune.

- **Mettre en place des panneaux explicatifs sur la biodiversité**

Cette action a pour objectif de valoriser la biodiversité en donnant des informations aux habitants via des panneaux explicatifs sur les différentes espèces présentes et comment les protéger.

- **Installer des nichoirs pour oiseaux**

Les nichoirs pour oiseaux, qui peuvent être installés dans les parcs, les écoles, etc, permettent de protéger les espèces et favoriser la biodiversité.

- **Mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants**

Afin de protéger les chats errants et d'arrêter leur prolifération, une campagne de stérilisation sera mise en place à Cesson.

- **Aménager le Bois des Saints-Pères**

Le Bois des Saints-Pères est un espace boisé de 19,5 hectares, qui sera ouvert au public par le biais d'un chemin forestier traversant sud-est, nord-ouest.

- **Planter des arbres fruitiers et des haies gourmandes**

Des arbres fruitiers et des haies gourmandes seront plantés dans la commune pour permettre aux habitants de cueillir eux-mêmes les fruits.

- **Éditer un guide éco-citoyen**

Ce guide sera mis à disposition des habitants pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens et au respect de l'environnement à Cesson.

- **Organiser une journée annuelle inter-écoles autour du développement durable**

Une fois par an, les enfants des écoles de la ville se réuniront autour de jeux et d'ateliers ludiques en rapport avec le développement durable.

- **Organiser une journée annuelle du développement durable**

Une journée consacrée au développement durable sera organisée par la mairie de Cesson tous les ans, qui comprendra le Clean'Up Day, des ateliers pour les enfants et les adultes et des stands d'acteurs engagés sur le développement durable.

- **Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de jardinage**

En collaboration avec des habitants et des associations, les Cessonnais volontaires pourront apprendre les bons gestes de jardinage.

- **Créer un parcours ludique du développement durable**

Un parcours ludique, à destination des familles, sera implanté sur la commune pour découvrir la ville et mieux connaître son environnement.

- **Sensibiliser les habitants à chaque manifestation de la ville**

Chaque manifestation organisée par la mairie est l'occasion de sensibiliser les habitants aux bons gestes et de les faire participer aux actions de développement durable.

- **Créer un permis de végétaliser**

Encadré par la mairie, le permis de végétaliser permet aux habitants volontaires de jardiner dans l'espace public, avec des aménagements prévus à cet effet.

- **Créer une forêt Miyawaki**

La forêt Miyawaki est une forêt dense sur un espace restreint avec différentes essences d'arbustes et d'arbres, qui permet de créer un îlot de fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur.

- **Créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public**

Afin de protéger les habitants lors des périodes de fortes chaleurs, des arbres seront plantés pour créer des ombrages.

LES DÉCHETS

Les problématiques identifiées

Un coût important supporté en partie par les collectivités. Pour 11 000 habitants, le coût aidé de la collecte et du traitement des déchets dépasse le million d'euros par an⁹. Ainsi, la maîtrise des coûts et la réduction de la production de déchets sont indispensables avec l'augmentation de la population.

Un impact environnemental. En France, chaque ménage produit en moyenne 568 kg par an, dont 65 % sont recyclés, 29 % éliminés et 6 % valorisés par l'énergie. Le recyclage permet d'éviter 17 millions de tonnes de matières premières et 20 millions de tonnes de CO2 par an en moyenne¹⁰. 89 % des Français trient leurs emballages, dont 51 % systématiquement¹¹. À Cesson, 95 % des répondants à la consultation sur le développement durable ont déclaré trier leurs déchets¹². Actuellement, 72 % des déchets contenus dans le bac d'ordures ménagères sont compostables ou recyclables¹³.

En revanche, le traitement des déchets représente tout de même 3 % des émissions de gaz à effet de serre en France¹⁴. Il faut donc réfléchir à des solutions pour réduire l'utilisation d'emballages et le gaspillage alimentaire.

Dans les forêts de Seine-et-Marne, plus de 1 000 tonnes de déchets divers, dont 27 tonnes d'amiante, ont été collectés en 2015, soit un coût total de 660 000 euros¹⁵.

Des évolutions à venir. Dans l'agglomération Grand Paris Sud, la consigne de tri est différente d'une commune à l'autre, ce qui peut créer des confusions importantes. Début 2022, la consigne de tri devrait être harmonisée sur tout le territoire français. Certains syndicats comme le

SMITOM-LOMBRIC, dont dépend Cesson pour le traitement, ne sont pas encore prêts à cette extension qui demande des investissements importants. De plus, des changements vont survenir à partir de 2023 avec la réduction des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères. Un passage par semaine sera organisé dans les zones pavillonnaires et les petits collectifs ciblés, ainsi que la généralisation de la collecte d'encombrants sur rendez-vous dans ces mêmes zones. D'ici 2025, Grand Paris Sud devra aussi définir des solutions de tri à la source des biodéchets pour tous les habitants.

Toutes ces évolutions amènent à réfléchir à des solutions conjointes avec Grand Paris Sud pour accompagner le bouleversement des habitudes dans le geste de tri.

Le champ d'action de la mairie

La compétence de la collecte en porte-à-porte des déchets a été déléguée à Grand Paris Sud. Ces derniers sont ensuite traités par le syndicat intercommunal SMITOM-LOMBRIC.

À Cesson, les ordures ménagères sont collectées les mardis et vendredis, les déchets verts les lundis entre mars et décembre, les encombrants les mardis et les emballages les jeudis. Le verre peut être déposé dans les 11 points d'apport volontaire. Les vêtements et les tissus peuvent être déposés dans un container à côté du cimetière rue Maurice Creuset.

La commune collabore avec Grand Paris Sud et le SMITOM-LOMBRIC pour signaler les problèmes liés aux déchets et sensibiliser les habitants notamment via les médiateurs du tri ou des animations.

9 Rapport d'activité 2020 du SMITOM-LOMBRIC

10 ADEME

11 Chiffres-clés 2020 CITEO

12 Annexe n°2

13 Rapport 2020 sur la situation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en matière de développement durable

14 CITEPA, rapport Secten 2020

15 Rapport 2016 « Région Île-de-France propre »

quelques actions déjà réalisées

- Une campagne de communication et des opérations locales autour des incivilités (panneaux signalétiques, distribution de sacs à déjection canine et verbalisation des gestes polluants) des filières de ramassage des bouchons, des piles et des téléphones à la mairie.
- Une semaine « anti-gaspi » réalisée en 2017 et 2018 dans toutes les cantines de la commune
- L'organisation d'un Clean Up Day chaque année au mois de septembre depuis 2018

Les objectifs

- Réduire sensiblement la production de déchets
- Augmenter la part de déchets recyclés ou traités biologiquement
- Lutter contre les dépôts illégaux de déchets, communément appelés les « dépôts sauvages »

Les 8 actions

- **Mettre en place un service ville propre**

Ce service sera la combinaison de trois actions pour rendre notre ville plus propre : la sensibilisation des habitants, le ramassage des déchets déposés sur la voie publique et la sanction en cas de non-respect de la loi.

- **Augmenter le nombre de journées de nettoyage solidaire**

Chaque année au mois de septembre, la municipalité organise sous l'impulsion des Conseils Communaux Jeunes et Enfants une matinée de ramassage des déchets appelée "Clean'Up Day". En partenariat avec des associations, commerçants ou entreprises, ces journées seront mul-

tipliées dans l'année pour rendre notre ville plus propre.

- **Adhérer à la semaine européenne de la réduction des déchets**

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative visant à promouvoir la réalisation d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets durant une même semaine en novembre.

- **Créer une ressourcerie**

Une ressourcerie est une structure de récupération et de ventes de biens d'occasion. Elle permet de réduire les déchets, principalement les encombrants, et pourrait être un point d'apport des produits invendus des magasins.

- **Mettre en place des composteurs collectifs**

Pour que les habitants puissent valoriser leurs biodéchets, des composteurs collectifs seront installés dans les résidences ou sur la voie publique, à l'initiative des habitants et en partenariat avec Grand Paris Sud.

- **Faire distribuer un kit de sensibilisation par les commerçants**

Pour inciter à la réduction et à la valorisation des déchets, les commerçants seront invités à distribuer un kit pratique créé par la mairie et Grand Paris Sud.

- **Mettre en place des points d'apport pour des déchets spécifiques (bouchons, piles, ampoules, etc.) et mieux communiquer sur leur emplacement**

Des points d'apport seront créés pour recycler ces déchets et une communication permettra aux habitants de connaître leur emplacement.

- **Installer des poubelles en extérieur avec deux sacs pour le tri sélectif**

Pour rendre la ville plus propre et favoriser le recyclage, des poubelles en extérieur seront installées avec deux sacs pour le tri sélectif.

L'ALIMENTATION

Les problématiques identifiées

Un enjeu de santé publique. En France, près d'un Français sur deux est en situation d'obésité (17 %) ou de surpoids (30 %). Les jeunes sont de plus en plus touchés puisque 9,2 % des 18-24 ans sont atteints d'obésité en 2020 contre 5,4 % en 2012¹⁶.

Selon un rapport du ministère de la Santé et des Solidarités, « de nombreux travaux scientifiques ont démontré l'incidence de l'inadéquation des apports alimentaires, de la sédentarité et de l'insuffisance de l'activité physique sur le développement de certains cancers, de maladies cardio-vasculaires, du diabète, de l'obésité, de l'ostéoporose ainsi que sur diverses déficiences. Elle est un facteur majeur de la mortalité et de la morbidité en France ».

Des initiatives comme l'application Yuka ou le nutri-score permettent de mieux appréhender l'impact des produits alimentaires sur la santé.

Une question financière. L'alimentation représente 20 % du budget des ménages¹⁷. Plus le niveau de vie des ménages est faible, plus la part de l'alimentation dans le budget est élevée. En France, 3,5 millions de personnes subissent de l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire ne peuvent pas accéder en quantité suffisante à une nourriture saine et équilibrée¹⁸.

Un impact environnemental. Aujourd'hui, 61 % des Français s'intéressent à l'impact de leur alimentation sur l'environnement¹⁹. Les marchés et les AMAP (Associations de maintien de l'agriculture paysanne) sont de plus en plus plébiscités par les consommateurs. En effet, les choix alimentaires actuels (produits transformés, alimentation riche en graisses, sucres et protéines, fruits et

légumes disponibles en toute saison) ont un lourd impact sur notre environnement. L'alimentation représente le quart des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées chaque année (soit 150 kg par an par habitant)²⁰.

Le champ d'action de la mairie

La compétence de l'alimentation est attribuée à l'État. Aucune collectivité territoriale n'est dotée d'une compétence dans ce domaine mais beaucoup se saisissent de cette question, notamment au travers de la restauration collective.

À Cesson, nous avons 5 restaurants scolaires dont bénéficient environ 930 enfants à partir de 3 ans, ainsi que les accueils de loisirs. Les cantines sont livrées chaque jour par notre prestataire Elior qui respecte un certain nombre de critères, dont la sélection des produits qui doit privilégier :

- Les produits frais et de saison
- Les produits surgelés de qualité supérieure
- Les viandes, poissons et volailles labellisés
- La fourniture de denrées alimentaires issues de modes de production respectueux de l'environnement

Le gaspillage alimentaire représente environ 7,7 tonnes dans les restaurants scolaires de la ville, soit 35 700 euros de gaspillage sur 140 jours.

La municipalité travaille également avec Elior pour le portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

16 Étude 2020 de la Ligue nationale contre l'obésité

17 INSEE

18 Banque Alimentaire

19 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

20 ADEME

quelques actions déjà réalisées

- Un marché le samedi matin devant la mairie (fruits et légumes, poisson, poulet, miel, charcuterie, pain, etc.)
- Un distributeur de fruits et légumes accessible 24/24h 7/7j au Jardin Sous le Vent
- Un contrat avec Elios qui favorise l'alimentation durable dans les cantines et le portage des repas

Les objectifs

- Permettre aux habitants d'accéder à des produits frais, de saison et de qualité près de chez eux
- Participer à la sensibilisation de la population sur l'alimentation durable
- Améliorer la qualité des repas dans la restauration scolaire et y réduire le gaspillage alimentaire

Les 5 actions

- **Favoriser la vente de produits alimentaires locaux sur la commune**

Les initiatives des producteurs locaux seront soutenues et encouragées sur la commune.

- **Mettre en place un « Plan cantines durables »**

Ce plan permet de définir et de mettre en place des actions autour de la qualité de la nourriture, de la réduction de l'impact environnemental, de la valorisation des déchets et de la réduction du gaspillage alimentaire.

- **Remettre en place le concours scolaire pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines**

Le concours scolaire organisé dans les cantines a permis de sensibiliser les enfants à la réduction du gaspillage alimentaire. Il sera remis en place en même temps que le Plan Cantines Durables.

- **Collaborer avec les apiculteurs locaux**

Les apiculteurs locaux sont des acteurs de la biodiversité et du bien manger. Des démarches communes seront organisées pour valoriser leurs produits et leurs actions.

- **Faire une étude sur la création d'une place de marché à la Plaine du Moulin à Vent**

Afin de permettre aux habitants de la Plaine du Moulin à Vent d'accéder à un marché de proximité, une étude sera réalisée pour apprécier la viabilité de ce projet.

LES MOBILITÉS

Les problématiques identifiées

Un impact environnemental. Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre de France (31 %). La voiture individuelle représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, suivie par les poids lourds. Bien que l'efficacité énergétique des véhicules se soit améliorée, le nombre de kilomètres parcourus a progressé de 41 % depuis 1990²¹.

À Cesson, 67,4 % des actifs cessonais utilisent la voiture pour se rendre au travail. 45,5 % des ménages possèdent deux voitures ou plus, contre 34,4 % à l'échelle nationale²². Même si la commune est desservie par le RER D et un réseau de bus, les habitants relatent des difficultés quotidiennes liées aux transports en commun (retards, mauvaise connexion intra-départementale, contraintes horaires, etc.).

Favoriser les modes de déplacements doux ne semble pas être la priorité des habitants de Cesson dans leurs actions écologiques individuelles. Près de 53 % des Cessonais ne privilégient pas les déplacements à pied ou à vélo. Pourtant, les mobilités douces sont plébiscitées par la population et leur développement arrive en deuxième position des objectifs pour la transition écologique²³.

Un secteur en pleine révolution. Les transports connaissent une révolution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'abord, des solutions alternatives aux carburants d'origine pétrolière sont proposées, comme l'électrique, l'hydrogène ou l'utilisation de biocarburants.

Ensuite, la population est incitée à faire évoluer ses habitudes en matière de mobilités, lorsque cela est possible. Les collectivités territoriales et

l'État investissent dans les transports en commun ainsi que dans le développement des pistes cyclables (avec 10 000 km en plus depuis 5 ans).

Un enjeu social. Les ménages réservent 14 % de leurs revenus dans les transports, dont 81 % pour la voiture et 11 % pour les transports collectifs. En Île-de-France, la part de budget pour les transports collectifs est plus élevée. Chez les 10 % les plus modestes, c'est 21,3 % du revenu disponible qui est consacré aux transports, lié en majorité à des déplacements impératifs comme se rendre au travail²⁴.

En France, l'accès aux transports est fortement inégal, selon le territoire ou le niveau de revenus. La dépendance à la voiture est encore majoritaire dans les milieux ruraux et péri-urbains. Le seul développement des modes alternatifs de déplacements doit s'accompagner aussi d'une sensibilisation au changement d'habitudes voire d'un coup de pouce financier.

Le champ d'action de la mairie

La mairie de Cesson n'est pas compétente en matière de transports en commun, ni sur le RER, ni sur le réseau de bus qui sont organisés par Île-de-France Mobilités, le syndicat des transports de la région. Des échanges réguliers ont lieu avec les différents partenaires afin de porter les intérêts des habitants.

En revanche, la commune est responsable de l'aménagement de la voirie et de la signalisation. Sur les axes qui lui appartient, elle peut donc développer des pistes cyclables et des chemins piétons. Elle assure également la sécurité routière et peut décider de baisser la vitesse en ville.

21 CITEPA, rapport Secten 2020

22 INSEE

23 Annexe n°2

24 INSEE

quelques actions déjà réalisées

- Le développement de pistes cyclables et de voies partagées
- La réduction de la vitesse à 30 km/h sur certains axes
- L'installation de bornes de recharge électrique sur le parking de la mairie

Les objectifs

- Permettre une circulation apaisée
- Favoriser les mobilités douces
- Réduire l'utilisation individuelle de la voiture à moteur thermique

Les 10 actions

- **Définir des zones de partage et des zones à 30km/h**

Pour une circulation apaisée et protéger les piétons, la réduction de la vitesse dans la commune est nécessaire, en particulier aux abords des zones résidentielles.

- **Augmenter le parc des bornes de chargement pour les véhicules électriques**

Les véhicules électriques bénéficieront de nouvelles bornes de recharge dans plusieurs parkings publics ou privés de la commune.

- **Remplacer progressivement les véhicules à moteur thermique par des véhicules électriques dans le parc automobile de la mairie**

Le parc automobile comprend 24 véhicules. Au fur et à mesure, ils seront remplacés par des véhicules électriques pour réduire l'empreinte carbone de la mairie.

- **Installer des parkings de covoiturage**

Le recours au covoiturage sera incité via l'aménagement de places de parking réservées.

- **Aménager un chemin de promenade inter-quartiers**

Un chemin de promenade sera aménagé et reliera l'ensemble des quartiers.

- **Doubler le réseau de pistes cyclables**

Aujourd'hui, Cesson est doté de 12 km de pistes cyclables qui seront doublées pour rouler à vélo dans l'ensemble de la commune.

- **Communiquer sur la subvention régionale pour l'achat d'un vélo électrique**

La Région Île-de-France offre jusqu'à 500 euros de subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Les Cessonais désireux d'en acheter peuvent se tourner vers cette aide.

- **Installer des parkings à vélo**

Des parkings seront installés pour sécuriser les vélos et ainsi favoriser son utilisation.

- **Améliorer la signalétique pour les mobilités douces**

Des panneaux signalant les voies piétonnes et cyclables seront installés dans l'espace public, afin de favoriser le recours aux déplacements doux.

- **Distribuer une carte des pistes cyclables et voies piétonnes**

Une carte des mobilités douces sera distribuée aux Cessonais pour faciliter leurs déplacements à pied ou à vélo.

LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES

Les problématiques identifiées

Un impact environnemental. L'industrie de l'énergie émet 10 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dues à la production et la combustion des énergies²⁵. L'utilisation de l'électricité, du gaz ou du fioul a des conséquences sur l'environnement qui varient selon l'énergie choisie. La chaudière fioul émet 324 gCO₂e/kWh, contre 147 gCO₂e/kWh pour un radiateur électrique²⁶. D'ici 2023, l'installation de chaudières au fioul sera interdite.

L'électricité peut être produite par différentes sources. En France, le nucléaire représente 67,1 % de la production, 13 % pour l'hydraulique et 7,9 % pour l'éolien²⁷. Les centrales à charbon, qui émettent 1 058 grammes de CO₂ par kWh, ont presque disparu du paysage français.

Les énergies fossiles représentent aujourd'hui près de 60 % de l'énergie consommée contre 25 % pour l'électricité. Atteindre la neutralité carbone promise par la France en 2050, suppose de renforcer l'électrification, développer les énergies renouvelables et baisser la consommation d'énergie²⁸. Ce défi demande une mobilisation individuelle et collective.

De plus, ¾ du parc immobilier français se situent dans les classes énergétiques D, E, F et G et consomment plus de 150 kWh par m² et par an²⁹. Des aides financières telles que MaPrimeRénov' permettent d'entamer des travaux de rénovation énergétique.

Des ressources en eau à préserver.

L'eau potable représente 17 % de la consommation en eau sur le territoire. En moyenne, chaque Français consomme 146 litres par jour, dont 40 % pour les soins du corps (douche, bain)³⁰. La réduction de l'utilisation de l'eau potable est possible, en ayant une gestion responsable. Par exemple, un récupérateur d'eau de pluie peut être installé pour le jardinage ou le lavage de la voiture.

En 2019, 86 départements ont été soumis à des restrictions d'eau pendant l'été dans le cadre de "plans sécheresse"³¹. Ce phénomène est de plus en plus fréquent avec le dérèglement climatique qui entraîne de fortes chaleurs.

Une hausse des coûts. La précarité énergétique touche 5 millions de ménages en France. 14 % des ménages français consacrent plus de 10 % de leurs revenus dans la dépense d'énergie pour leur logement³². 20 % des Français ont déclaré avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement en 2021, contre 14 % en 2020³³.

En octobre 2021, le gaz a augmenté de 12,6 %. L'électricité aurait dû augmenter de 12 % en février 2022, mais la hausse a été bloquée à 4 %³⁴.

Exception pour l'eau : au 1er janvier 2022, les Cessonnais verront leur facture baisser suite au choix de rejoindre Eau de Grand Paris Sud, le service public de l'eau de l'agglomération.

25 CITEPA, rapport Secten 2020

26 ADEME

27 Rapport RTE 2020

28 Rapport RTE « Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 »

29 ADEME

30 OFB

31 MTE - MAA, Proluvia, 2020

32 ONPE

33 Baromètre énergie-info 2021 du médiateur national de l'énergie

34 Ministère de la Transition écologique

Le champ d'action de la mairie

Grand Paris Sud a mis en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) depuis 2019. Les intercommunalités à fiscalité propre sont les fers de lance de la transition énergétique et accompagnent les communes en ce sens.

Avec l'aide financière de partenaires publics, Cesson rénove ses bâtiments communaux. Les écoles sont les premiers bâtiments concernés pour améliorer le confort thermique des élèves et des enseignants.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Sud Parisienne accompagne les collectivités, dont Cesson, pour conseiller et sensibiliser à l'efficacité énergétique.

Quelques actions déjà réalisées

- L'extinction des lampadaires et points lumineux de 1h30 à 4h du matin.
- L'obtention du trophée Zéro Phyt'eau (attribué par la Seine-et-Marne) pour avoir arrêté d'utiliser des produits phytosanitaires.
- Les massifs fleuris arrosés avec de l'eau issue de récupérateurs d'eau de pluie.

Les objectifs

- Réduire les consommations énergétiques
- Améliorer la gestion et la qualité de l'eau
- Favoriser le recours aux énergies bas carbone

Les 5 actions

- **Améliorer le suivi de la consommation d'énergie des bâtiments communaux**

Un outil performant sera utilisé pour améliorer le suivi de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et ainsi réduire l'impact énergétique.

- **Mettre en place un programme de réduction et de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux**

Les bâtiments communaux (écoles, mairie, centre technique municipal, etc.) bénéficieront d'un programme pour réduire la consommation énergétique, notamment grâce à une meilleure isolation.

- **Proposer un concours scolaire sur les économies d'énergie**

La mairie proposera aux écoles d'organiser un concours scolaire sur les économies d'énergie, qui durera une semaine, et aura pour but de sensibiliser les enfants à la réduction de la consommation énergétique.

- **Inciter à la rénovation des logements individuels**

Les habitants seront incités à rénover leur logement individuel grâce à une meilleure communication sur les aides et les moyens disponibles.

- **Inciter à la mise en place de récupérateurs d'eau**

Les habitants seront invités et aidés à mettre en place des récupérateurs d'eau, pour réduire leurs factures et améliorer la gestion de l'eau.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les problématiques identifiées

Un accès aux commerces locaux à consolider. La présence de commerces locaux participe au dynamisme de la ville et favorise le lien social. Elle prouve la vitalité et l'attractivité d'une commune.

Cesson bénéficie de plusieurs zones commerçantes, dans le centre-ville, à Cesson-la-Forêt, à la gare et au nord de la Plaine du Moulin à Vent. Selon le questionnaire distribué aux habitants, les commerces de proximité sont les premiers lieux de consommation fréquentés par les Cessonnais.

La crise sanitaire est venue renforcer cet attachement aux petits commerces. 67% des consommateurs souhaitent les soutenir davantage³⁵. La commune a un rôle à jouer dans la valorisation des commerces de proximité, ainsi que la mise en relation entre les habitants et leurs commerçants.

Des commerces concurrencés et touchés par la crise. Malgré le soutien des Français, le Covid-19 a été fatal pour de nombreux commerçants. 12 000 commerces ont fait faillite en France entre mars et juin 2020³⁶, avec les fermetures successives.

En parallèle, le chiffre d'affaires du e-commerce est en hausse. Il a connu une progression de 8,5 % entre 2019 et 2021³⁷, qui s'explique en grande partie par la crise sanitaire qui a obligé les consommateurs à trouver des alternatives à leurs points de vente habituels. Amazon est le premier site de e-commerce en nombre de clients (51,1 %) ³⁸.

Un enjeu de numérisation des commerces. Les consommateurs attendent de plus en plus que les commerces de proximité offrent un service d'achats en ligne (68 % des e-acheteurs)³⁹. Bien que la plus-value d'un site internet ou d'une page sur les réseaux est prouvée, la numérisation des commerces a un coût et demande un savoir-faire spécifique. À Cesson, les 18-29 ans sont 45 % à considérer la numérisation des commerces comme prioritaire contre 19 % pour les plus de 75 ans⁴⁰.

Le champ d'action de la mairie

- Le développement économique est une compétence attribuée à la région et qui est également exercée par Grand Paris Sud.
- La ville de Cesson peut favoriser l'implantation de commerces grâce à ses politiques d'aménagement, améliorer l'attractivité des zones commerçantes mais ne peut pas forcer une entreprise à s'installer.

quelques actions déjà réalisées

- La collaboration avec les commerçants volontaires pour Pâques 2021 (création d'un itinéraire dans le centre-ville de Cesson avec oeufs décoratifs dans les vitrines des commerces)
- L'opération "ramassage des mégots" en partenariat avec les commerçants (distribution de bons de réduction à chaque bouteille de 50 cl ramenée par les habitants)

35 Salesforce, 2020

36 L'échocommerces, 2020

37 Fevad iCE

38 Étude Fevad / Médiamétrie

39 Baromètre Fevad / Médiamétrie, août 2020

40 Annexe n°2

Les objectifs

- Impliquer les acteurs économiques dans la vie de la commune
- Développer l'engagement solidaire et environnemental des acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité des commerces locaux

Les 5 actions

- **Organiser une journée portes-ouvertes des commerces**

Une journée portes-ouvertes des commerces sera organisée pour faire découvrir les métiers des commerçants et inciter les habitants à aller découvrir leurs commerces de proximité.

- **Faire participer les commerces aux événements de la ville et aux actions solidaires**

Les commerçants font partie intégrante de la vie de la commune. Il s'agit de les valoriser en les faisant participer, sur la base du volontariat, à des événements et des actions solidaires.

- **Améliorer la signalétique en faveur des commerces**

Des panneaux seront installés pour valoriser les commerces et indiquer leur emplacement.

- **Ouvrir une boutique éphémère**

Une boutique éphémère est un point de vente temporaire, sur quelques jours ou quelques semaines. Elle permettra à des producteurs locaux et à des petits commerçants de tester leurs produits.

- **Installer des décorations éphémères autour des commerces**

Les décorations éphémères permettent d'animer la rue pendant quelques semaines, pour créer un espace agréable et une expérience marquante autour des commerces. Elles peuvent avoir pour objectif de sensibiliser à des causes (environnement, santé, etc.).

LE LIEN SOCIAL

Les problématiques identifiées

Des liens sociaux freinés par la crise sanitaire. Pour freiner la circulation du virus, des mesures de distanciation sociale ont été prises partout dans le monde. Confinements, fermetures des lieux de culture et de loisirs, restriction dans les rassemblements, gestes barrière, l'ensemble des outils pour gérer la crise sanitaire a pour conséquence de réduire le lien social physique.

Ces mesures ont permis de réinventer les liens sociaux, notamment par le numérique. En 2020, 88 % des Français ont utilisé un ordinateur contre 76 % en 2019⁴¹. Néanmoins, la fracture numérique est encore une réalité, bien qu'elle soit difficile à quantifier. L'INSEE estime que 11 à 13,4 millions de Français sont concernés.

Aussi, l'isolement relationnel est un phénomène en forte hausse. En 2010, 9 % de la population française se trouvaient en situation d'isolement contre 14 % en 2020⁴². Les personnes âgées sont les plus touchées par le manque de sociabilité mais les jeunes sont de plus en plus nombreux à le subir. Les confinements ont cependant eu un impact relatif sur ces personnes, qui les ont mieux supportés que la moyenne.

Des relations intergénérationnelles à maintenir. 91 % des Français estiment que les relations intergénérationnelles sont importantes pour la construction personnelle d'une personne⁴³. La crise sanitaire a eu pour effet de recréer du lien entre les générations, notamment pour apporter de l'aide aux personnes âgées. Ces relations sont nécessaires à la lutte contre l'isolement des anciens et permettent le partage d'expériences. Par

ailleurs, favoriser le lien intergénérationnel est la deuxième priorité identifiée par les Cessonnais⁴⁴.

Des habitants qui veulent se rencontrer.

Les consultations menées à Cesson ont montré une volonté des habitants de se rencontrer, au-delà de leur quartier. La voie ferrée qui traverse la ville constitue une barrière entre les quartiers, bien qu'ils soient reliés par des routes et des chemins. Ainsi, il semble nécessaire de renforcer la cohésion entre les habitants, indépendamment de l'endroit où ils vivent.

Le champ d'action de la mairie

Le lien social n'est pas une compétence des collectivités territoriales. La commune peut néanmoins y participer en favorisant les lieux de rencontres (aires de jeux, tiers-lieu, jardins partagés, etc.) et en mettant en place des actions pour créer des échanges entre les habitants.

Quelques actions déjà réalisées

- Des lotos à la maison de retraite avec le Conseil Communal Enfants
- Des « thés dansants » au gymnase (Conseil Communal Enfants avec les seniors volontaires)
- Un concours de pâtisserie pour les enfants
- Une après-midi autour du jeu de société organisée par l'antenne jeunes avec Vert-Saint-Denis et le Conseil Communal Jeunes

41 Crédoc

42 Crédoc pour la Fondation de France

43 Étude Ifop pour La France Mutualiste

44 Annexe n°2

Les objectifs

- Permettre aux habitants de se rencontrer
- Renforcer la cohésion entre les habitants
- Favoriser le lien intergénérationnel

Les actions

- **Organiser des rencontres intergénérationnelles**

Les rencontres intergénérationnelles permettent de croiser les expériences entre plus jeunes et plus âgés et de lutter contre l'isolement des anciens.

- **Créer de nouveaux jardins partagés et/ou familiaux**

Les jardins partagés et familiaux participent au renforcement du lien social et au partage d'expériences liées au jardinage. Il existe différents modèles de jardins collectifs : des parcelles peuvent être louées par les habitants ou être totalement partagées.

- **Installer des boîtes à livres**

La boîte à livres est un élément de mobilier urbain qui permet aux habitants de déposer des livres dont ils ne veulent plus et d'en récupérer de nouveaux.

- **Installer un équipement jeunesse dans la Plaine du Moulin à Vent**

Les consultations pour le Plan Local de Développement Durable ont mis en évidence l'envie des jeunes d'avoir un espace adapté dans la Plaine du Moulin à Vent. Le projet sera discuté avec les habitants concernés.

- **Aménager des lieux de rencontres en extérieur**

Des lieux de rencontres seront aménagés pour permettre aux Cessonnois de profiter des espaces verts.

- **Développer des aires de jeux**

L'installation d'aires de jeux est demandée par les Cessonnois, notamment dans le quartier de Montbréau.

- **Mettre en place des chantiers participatifs**

Les chantiers participatifs sont des moments conviviaux qui permettent aux habitants de se rencontrer pour participer à des travaux.

- **Créer un tiers-lieu**

Un tiers-lieu est un espace de lien social qui permet aux habitants de mener leurs projets, d'organiser des événements.

- **Installer un mur d'expression libre**

Le mur d'expression libre s'adresse aux jeunes qui souhaitent s'exprimer dans l'espace public via des graffitis.

- **Créer un espace de rencontres pour les habitants de Montbréau**

Les habitants de Montbréau ont fait remonter leur volonté d'avoir un espace de rencontres pour divers projets.

- **Promouvoir le système d'échange local**

Le système d'échange local est vecteur de lien social : il permet aux habitants d'échanger des services ou des biens, selon leurs besoins. Ce système participe à l'économie sociale et solidaire.

LES SOLIDARITÉS

Les problématiques identifiées

Un territoire en proie au désert médical.

Le département de la Seine-et-Marne se situe au 97^{ème} rang national (sur 101 départements) en nombre de généralistes exerçant sur le territoire⁴⁵. Cette problématique est moins forte autour de Melun, qui bénéficie d'un nombre supérieur de médecins par rapport aux zones rurales du département. Cependant, l'accès aux soins reste une préoccupation majeure. Dans le questionnaire, il s'agit de la priorité en matière de solidarités selon les Cessonnais⁴⁶.

Une précarité renforcée avec la crise sanitaire.

Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, environ 9 millions, n'a pas augmenté en 2020 malgré la crise sanitaire⁴⁷. En revanche, les associations d'aide alimentaire ont enregistré une nette hausse de bénéficiaires (+7,3 %) et des visites plus régulières de la part des personnes déjà familières. Les personnes seules, les familles monoparentales, les travailleurs précaires et les jeunes de moins de 25 ans sont les catégories qui ont le plus eu recours à l'aide alimentaire pendant cette période⁴⁸.

Cette contradiction entre le nombre stable de personnes en situation de pauvreté et la hausse de bénéficiaires dans les associations d'aide alimentaire s'explique par le fait que la crise sanitaire a renforcé la précarité des personnes vivant déjà sous le seuil de pauvreté mais n'a pas nécessairement plongé de nouveaux foyers dans cette situation.

À Cesson, 6 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,6 % en France⁴⁹.

Un tissu associatif à entretenir. À Cesson, et plus largement à Sénart, le tissu associatif est particulièrement fourni et vivant. De nombreuses associations agissent dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'environnement, des solidarités, etc.

Elles sont les forces vives de la commune, par leur implication au quotidien auprès des habitants et leur participation aux événements.

Pourtant, elles font face à des enjeux qui les obligent à s'adapter. Le Covid-19 a transformé les relations entre bénévoles et a marqué un arrêt des activités pendant plusieurs mois pour la plupart d'entre elles. La crise sanitaire a aussi renforcé l'utilisation du numérique pour attirer et fidéliser les bénévoles, alors que 84 % des dirigeants associatifs ont avoué connaître des difficultés dans ce domaine⁵⁰.

Même si les plus de 65 ans sont plus engagés dans les associations par rapport aux autres générations (31 %), les 15 - 35 ans enregistrent une forte progression dans leur volonté de faire du bénévolat⁵¹. Les associations, malgré les difficultés auxquelles elles font face, ont encore de l'avenir devant elles.

Le champ d'action de la mairie

L'action sociale est une attribution de la mairie, au travers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il a pour objectifs de soutenir le maintien des personnes âgées à domicile, d'aider les personnes en situation de précarité et d'accompagner les habitants dans leurs démarches d'obtention d'aides sociales. Le CCAS organise notamment le portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

La santé est une compétence de l'État. Il s'appuie sur les Agences Régionales de Santé (ARS) qui mettent en œuvre la politique nationale dans les territoires. De plus en plus, les collectivités territoriales agissent pour pallier le manque de professionnels de santé. Cesson a été à l'initiative d'une Maison de Santé (Simone Veil) qui rassemble plusieurs professionnels.

45	URPS	50	Étude "La place du numérique dans le projet associatif" par Solidatech et
46	Annexe n°2		Recherches & Solidarités, 2019
47	INSEE	51	France Bénévolat, L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France,
48	INSEE et DREES		de 2010 à 2019
49	INSEE		

quelques actions déjà réalisées

- Des collectes solidaires à l'initiative des Conseils Communaux Jeunes et Enfants
- Une Maison de Santé (Simone Veil)
- Des portages de repas pour les personnes en perte d'autonomie

Les objectifs

- Lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'inégalité
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie
- Accompagner les associations dans la mise en oeuvre de leurs actions

Les 10 actions

- **Mettre en place un observatoire de la pauvreté**

Afin d'aider les ménages en situation de précarité et d'anticiper une possible hausse du taux de pauvreté, un observatoire de la pauvreté sera mis en place pour proposer des actions concrètes.

- **Proposer d'installer une boîte à lettres dans les écoles et les gymnases pour lutter contre les violences**

Des boîtes aux lettres seront proposées dans les écoles et les gymnases afin que les enfants décrivent les situations difficiles qu'ils vivent dans le cadre familial ou scolaire. Les mots seront ensuite transmis à une association pour détecter et prendre des mesures si des violences sont constatées.

- **Accompagner les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en ligne**

Les habitants, notamment les plus âgés, peuvent connaître des difficultés pour effectuer leurs démarches en ligne. Il est proposé de les accompagner en ce sens pour qu'ils gagnent en autonomie.

- **Créer une réserve de bénévoles**

Pour soutenir les associations dans leurs actions, un appel à bénévoles sera lancé par la mairie. Il leur sera alors proposé de participer ponctuellement à des activités selon les besoins des associations.

- **Mettre à disposition un logement d'urgence**

Un logement d'urgence sera mis à disposition pour la mairie pour héberger des familles en cas d'incidents ou de dégâts dans leur habitation et pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.

- **Assurer la continuité de la chaîne de déplacement pour les personnes à mobilité réduite**

Les efforts quant à la mise en accessibilité des bâtiments et de l'espace public seront renforcés pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler le plus facilement possible en toute autonomie.

- **Mettre en place une politique de prévention santé**

En lien avec la communication et les professionnels de santé exerçant sur la commune, une politique de prévention santé sera mise en place.

- **Assurer la continuité de la Maison de Santé Simone Veil**

La Maison de Santé Simone Veil est un atout pour la commune : elle permet aux habitants d'avoir accès à plusieurs professionnels de santé exerçant dans le même bâtiment. La priorité est d'en assurer le bon fonctionnement et de travailler pour maintenir le plus de professionnels possibles.

- **Créer un "Plan maintien à domicile des personnes âgées"**

Les personnes âgées souhaitent vieillir à leur domicile en restant autonomes. La ville de Cesson les accompagnera en ce sens en développant un plan spécifique au maintien à domicile.

- **Organiser des collectes solidaires**

Des collectes de dons seront organisées à destination des associations locales et nationales.

LA GOUVERNANCE

Les problématiques identifiées

Un cadre précis à définir. Pour définir un système de gouvernance plus participatif et représentatif de la population, un cadre précis est à définir au préalable puisque tout ne peut pas être décidé avec le plus grand nombre. Cela suppose de déterminer le pouvoir décisionnel de chaque acteur et les limites de la participation. Avant de mettre en place un projet, il est possible de demander un avis consultatif à la population concernée ou d'aller plus loin dans le partage de la prise de décision. Néanmoins, chaque étape doit être définie et cadrée pour assurer la transparence.

La représentativité de tous les habitants à garantir. La participation citoyenne se heurte à la problématique de représentativité des habitants. Chaque public a ses canaux de communication favoris et en exclut d'autres. Par exemple, l'utilisation du numérique n'est pas partagée par tous mais permet de toucher des personnes qui sont moins habituées à la lecture du journal municipal. Ainsi, faire participer la population dans la vie municipale demande de réfléchir à plusieurs manières d'entrer en contact avec elle. La multiplication des canaux de communication a tout de même ses limites : elle peut s'avérer chronophage et ne garantit pas nécessairement la représentativité de l'ensemble des Cessonnais.

La volonté des habitants d'être entendus. Selon les Cessonnais, la priorité en matière de démocratie participative est d'aller à la rencontre de la population plus régulièrement. Cette volonté est de plus en plus forte avec l'âge : il s'agit de la priorité pour seulement 30 % des 18 à 29 ans contre 74,1 % des 75 ans et plus. Les plus jeunes souhaitent davantage de dispositifs de concertation en ligne⁵². Les résultats du questionnaire montrent la nécessité partagée de renforcer l'écoute auprès des habitants, néanmoins par des moyens différents selon les générations.

Le champ d'action de la mairie

Les élus peuvent utiliser plusieurs outils pour associer la population, de manière consultative ou décisionnelle. Ils ont le champ libre pour décider du degré de participation de la population aux projets. Cependant, des consultations doivent être obligatoirement organisées dans plusieurs cadres, notamment celui de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

quelques actions déjà réalisées

- Des réunions publiques en amont de la réhabilitation du parc urbain
- Des consultations pour élaborer le Plan Local de Développement Durable
- Des Conseils Communaux Jeunes et Enfants

52 Annexe n°2

Les objectifs

- Inciter les habitants à devenir acteurs de leur ville
- Rendre plus transparentes les décisions prises par les élus
- Faire participer les habitants à la prise de décision

Les actions

- **Créer des conseils consultatifs thématiques**

Les conseils consultatifs thématiques auront pour vocation de consulter les habitants concernés par un projet, avant sa mise en place. Ces conseils auront une durée limitée.

- **Mettre en place une plateforme de démocratie participative en ligne**

Une plateforme de démocratie participative en ligne sera mise en place pour permettre une participation facilitée pour les Cessonnois habitués au numérique.

- **Créer un comité du développement durable**

Le comité de développement durable sera composé d'élus, d'habitants et de jeunes des Conseils Communaux Jeunes et Enfants. Il aura pour rôle de suivre et d'aider à la mise en œuvre des actions.

- **Mettre en place un budget participatif**

Un budget participatif sera proposé aux habitants afin qu'ils puissent devenir des porteurs de projets.

- **Mettre en place un stand d'élus à chaque manifestation et une fois par mois au marché**

Pour rencontrer et écouter les habitants, les élus seront présents à chaque manifestation et au marché une fois par mois.

- **Organiser des rencontres entre élus et habitants dans chaque quartier**

Les élus se déplaceront dans chaque quartier pendant le mandat pour échanger sur les problématiques des habitants.

- **Mettre en place un outil de suivi des actions du Plan Local de Développement Durable**

Les actions du Plan Local de Développement Durable seront listées sur le site internet de la ville et seront mises à jour régulièrement pour en suivre l'avancée.

- **Refondre le site internet**

Le site internet de la ville sera refondé en portant l'attention sur la transparence des décisions publiques et l'accessibilité.



Le résumé des 80 Actions

L'environnement et la biodiversité

1. Mettre en place des balades nature annuelles
2. Développer une flore mellifère
3. Protéger la migration des batraciens
4. Créer un troisième site d'éco-pâturage
5. Mettre en place des panneaux explicatifs sur la biodiversité
6. Installer des nichoirs pour oiseaux
7. Mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants
8. Aménager le Bois des Saints-Pères
9. Planter des arbres fruitiers et des haies gourmandes
10. Éditer un guide éco-citoyen
11. Organiser une journée annuelle inter-écoles autour du développement durable
12. Organiser une journée annuelle du développement durable
13. Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de jardinage
14. Créer un parcours ludique du développement durable
15. Sensibiliser les habitants à chaque manifestation de la ville
16. Créer un permis de végétaliser
17. Créer une forêt Miyawaki
18. Créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public

Les déchets

19. Mettre en place un service ville propre
20. Augmenter le nombre de journées de nettoyage solidaire
21. Adhérer à la semaine européenne de la réduction des déchets
22. Créer une ressourcerie
23. Mettre en place des composteurs collectifs
24. Faire distribuer un kit de sensibilisation par les commerçants
25. Mettre en place des points d'apport pour des déchets spécifiques (bouchons, ampoules, etc.) et mieux communiquer sur leur emplacement
26. Installer des poubelles en extérieur avec deux sacs pour le tri sélectif

L'alimentation

27. Favoriser la vente de produits alimentaires locaux sur la commune
28. Mettre en place un « Plan cantines durables »
29. Remettre en place le concours scolaire pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines
30. Collaborer avec les apiculteurs locaux
31. Faire une étude sur la création d'une place de marché à la Plaine du Moulin à Vent

Les mobilités

32. Définir des zones de partage et des zones à 30km/h
33. Augmenter le parc des bornes de chargement pour les véhicules électriques
34. Remplacer progressivement les véhicules à moteur thermique par des véhicules électriques dans le parc automobile de la mairie
35. Installer des parkings de covoiturage
36. Aménager un chemin de promenade inter-quartiers
37. Doubler le réseau de pistes cyclables
38. Communiquer sur la subvention régionale pour l'achat d'un vélo électrique
39. Installer des parkings à vélo
40. Améliorer la signalétique pour les mobilités douces
41. Distribuer une carte des pistes cyclables et voies piétonnes

Les énergies et Les ressources

42. Améliorer le suivi de la consommation d'énergie des bâtiments communaux
43. Mettre en place un programme de réduction et de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux
44. Proposer un concours scolaire sur les économies d'énergie
45. Inciter à la rénovation des logements individuels
46. Inciter à la mise en place de récupérateurs d'eau

La vie économique

47. Organiser une journée portes-ouvertes des commerces
48. Faire participer les commerces aux événements de la ville et aux actions solidaires
49. Améliorer la signalétique en faveur des commerces
50. Ouvrir une boutique éphémère
51. Installer des décorations éphémères autour des commerces

Le Lien social

52. Organiser des rencontres intergénérationnelles
53. Créer de nouveaux jardins partagés et/ou familiaux
54. Installer des boîtes à livres
55. Installer un équipement jeunesse dans la Plaine du Moulin à Vent
56. Aménager des lieux de rencontres en extérieur
57. Développer des aires de jeux
58. Mettre en place des chantiers participatifs
59. Créer un tiers-lieu
60. Installer un mur d'expression libre
61. Créer un espace de rencontres pour les habitants de Montbréau
62. Promouvoir le système d'échanges de services

Les Solidarités

63. Mettre en place un observatoire de la pauvreté
64. Proposer d'installer une boîte à lettres dans les écoles et les gymnases pour lutter contre les violences
65. Accompagner les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en ligne
66. Créer une réserve de bénévoles
67. Mettre à disposition un logement d'urgence
68. Assurer la continuité de la chaîne de déplacement pour les personnes à mobilité réduite
69. Mettre en place une politique de prévention
70. Assurer la continuité de la Maison de Santé Simone Veil
71. Créer un plan «Maintien à domicile des personnes âgées»
72. Organiser des collectes solidaires

La gouvernance

73. Créer des conseils consultatifs thématiques
74. Mettre en place une plateforme de démocratie participative en ligne
75. Créer un comité du développement durable
76. Mettre en place un budget participatif
77. Mettre en place un stand d'élus à chaque manifestation et une fois par mois au marché
78. Organiser des rencontres entre élus et habitants dans chaque quartier
79. Mettre en place un outil de suivi des actions du PLDD
80. Refondre le site internet



LA MISE EN ŒUVRE et Le suivi des actions

La mise en œuvre des actions

La mise en œuvre des 80 actions du Plan Local de Développement Durable demande une mobilisation générale impulsée par la mairie. Les parties prenantes (associations, habitants, élus, entreprises, institutions, etc.) seront invitées à participer à la réalisation des actions qui les concernent.

- Une fiche par action sera créée afin de définir :
- Les contours précis de l'action
- Les partenaires
- Le budget alloué et les subventions potentielles
- Le calendrier
- Les garants de sa mise en œuvre

La mise en place opérationnelle sera transversale à l'ensemble des services de la ville.

Le suivi des actions

La méthode de suivi des actions a pour objectifs de permettre à tous les habitants d'accéder aux avancées en temps réel et de mobiliser le plus grand nombre à la mise en œuvre.

L'ensemble des canaux de communication seront utilisés pour partager les informations essentielles, en premier lieu le Cesson Infos et le site internet. La rubrique "Développement Durable" du site sera alimentée régulièrement. Les actions y seront listées avec un indicateur qui montrera son avancée.

Ensuite, un comité de développement durable sera créé. Constitué d'élus, d'habitants et d'élus des Conseils Communaux Jeunes et Enfants, il aura pour but de diffuser l'information sur le Plan Local de Développement Durable et d'assurer le suivi des actions.

Enfin, une présentation annuelle des avancées sera faite en conseil municipal.

ANNEXES

LA Liste des entretiens

Les associations

- Sel Avenir
- Alternatiba Sénart 77
- Association de Défense de l'Environnement de Sénart et ses Environs
- Développement Durable, Notre Avenir
- S.O.S Batraciens
- J'Adopte un Potager
- Maison des Loisirs et de la Culture (MLC La Citrouille)
- Jardins de Nouveau Village
- Club de l'Amitié
- Cesson Sans Frontières
- Scouts et Guides de France - Groupe Abbé Pierre de Sénart
- Les Folles des Bestioles
- Union des Commerçants de Cesson
- Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France
- ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) Sud Parisienne
- Attelages de Rougeau
- Atelier d'Architecture Autogérée
- Scout et Guide de France (Groupe Sénart)

Les établissements et équipements publics

- Agence des espaces verts d'Ile-de-France
- Maison de l'Environnement de Grand Paris Sud
- Établissement Public d'Aménagement de Sénart
- Régie de l'Eau - Eau de Grand Paris Sud
- Groupe scolaire Jean de la Fontaine à Cesson
- Groupe scolaire Jacques Prévert à Cesson
- Groupe scolaire Paul-Émile Victor à Cesson
- Groupe scolaire Jules Ferry à Cesson
- Groupe scolaire Jules Verne à Cesson
- Groupe scolaire Jean de la Fontaine à Cesson
- École privée Saint-Paul à Cesson
- Lycée Sonia Delaunay

Les élus et services des collectivités territoriales

- Marie-Line Pichery, Vice-présidente en charge de l'inclusion républicaine, de l'éducation et de la politique de la ville de Grand Paris Sud et Maire de Savigny-le-Temple
- Vincent-Paul Petit, Maire de Seine-Port
- Michel Bisson, Président de Grand Paris Sud et Maire de Lieusaint
- Éric Bareille, Maire de Vert-Saint-Denis
- Franck Vernin, Maire du Mée-sur-Seine
- Olivier Faure, Député de la 11ème circonscription de Seine-et-Marne
- Line Magne, Vice-présidente en charge du développement économique de Grand Paris Sud et Maire de Moissy-Cramayel
- Olivier Chaplet, Vice-président en charge des mobilités de Grand Paris Sud et Maire de Cesson
- Germain Dupont, Vice-président en charge de la valorisation et de la réduction des déchets de Grand Paris Sud et Maire de Tigery
- Pascale Meker, Adjointe au Maire chargée de la transition écologique et du développement durable de Bagneux
- L'ensemble des élus de la ville de Cesson
- L'ensemble des services de la ville de Cesson
- Direction de la transition écologique de Grand Paris Sud
- Direction de l'aménagement numérique de Grand Paris Sud
- Direction des transports et des mobilités de Grand Paris Sud
- Direction de la valorisation et de l'élimination des déchets de Grand Paris Sud
- Direction générale du cadre de vie de Grand Paris Sud

Les entreprises et coopératives :

- Elior
- 3F - Groupe Action Logement
- Leroy Merlin Cesson - Melun
- La coopérative biologique d'Ile-de-France

SYNTHÈSE
CONSULTATION
auprès des HABITANTS
2021

**PLAN LOCAL DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

CONCEPTION GRAPHIQUE

Aurélie Mathieu, chargée de communication de la mairie de Cesson

RÉDACTION

Nina Frémy, chargée de mission développement durable de la mairie de Cesson

Charlyne Péculier, adjointe au maire de Cesson déléguée au développement durable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

RELECTURE

Marie Guitard, directrice de la communication et de la vie citoyenne de la mairie de Cesson



Le sommaire

LA DÉMARCHE.....	4
LA MÉTHODOLOGIE.....	5
L'ÉCHANTILLONNAGE.....	6
L'ANALYSE DU QUESTIONNAIRE.....	10
La transition écologique.....	10
L'économie locale.....	15
Les solidarités et le lien social.....	18
La démocratie participative.....	23
Les thématiques à prioriser.....	27
L'engagement sur le développement durable de la ville de Cesson.....	29
Les idées d'actions.....	32
ANNEXE : LE QUESTIONNAIRE.....	33



LA DÉMARCHE

De mars à avril 2021, la ville de Cesson a organisé une consultation auprès des habitants pour élaborer le Plan Local de Développement Durable. Sous la forme d'un questionnaire en ligne et papier, la consultation avait pour objectif de connaître les attentes, les priorités et les idées des habitants sur les trois piliers du développement durable :

- Dimension écologique
- Dimension économique
- Dimension sociale

Les conclusions de la consultation ont permis d'éclairer les élus et d'appréhender les priorités selon le quartier ou l'âge. Les questionnaires ont été riches en idées dont certaines, lorsque la municipalité était compétente et avait la capacité financière, ont été ajoutées au Plan Local de Développement Durable.

Le questionnaire aux habitants est un maillon de l'ensemble des consultations qui ont été menées et qui sont détaillées dans le Plan Local de Développement Durable.

Le Plan Local de Développement Durable est ainsi le résultat d'une réflexion collective pour imaginer la ville de demain et faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il traduit concrètement la volonté de la municipalité, avec des objectifs et des actions détaillés par thématique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, les habitants seront amenés à de nouveau s'exprimer.



LA MéthodoLogie

Le questionnaire sur le développement durable a été diffusé en ligne, sur Facebook, le site internet et la newsletter, du 22 mars au 30 avril 2021. 210 personnes y ont répondu.

Pour ne pas exclure une partie de la population éloignée du numérique, notamment les personnes âgées, le questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec le Cesson Infos du printemps 2021. 167 questionnaires ont été déposés en mairie ou envoyés par courrier postal.

Au total 377 habitants ont répondu.

Le questionnaire est composé de 17 questions, dont une majorité de questions fermées avec des propositions de réponses. Toutefois, une question ouverte a été introduite à la fin pour recevoir des idées ou remarques des habitants. Il leur était également possible de demander un rendez-vous individuel pour approfondir le sujet.



L'ÉCHANTILLONNAGE

La méthode d'échantillonnage utilisée est celle de la participation volontaire. Elle ne permet pas une représentativité parfaite de la population, qui n'est ici pas le but recherché. L'objectif était en premier lieu d'offrir à chacun la possibilité de s'exprimer sur le développement durable.

Le profil des répondants a été analysé et comparé avec les données statistiques de l'INSEE et le nombre de boîtes à lettres par quartier.

Le genre des répondants

Question posée : Vous êtes :

Réponses proposées :

- Un homme
- Une femme

Nous avons enregistré les réponses de 218 femmes, soit 57,8 % des réponses totales, et de 159 hommes, soit 42,2 %.

Selon l'INSEE, la commune de Cesson comptait en 2017 5358 femmes pour 5060 hommes, soit 51,43 % de femmes. Ainsi, la représentativité par sexe est plutôt proche de la réalité, malgré une légère sur-représentation de femmes.

L'âge des répondants

Question posée : Quel âge avez-vous ?

Réponses proposées :

Moins de 18 ans

Entre 18 et 29 ans

Entre 30 et 44 ans

Entre 45 et 59 ans

Entre 60 et 75 ans

Plus de 75 ans

Nous avons comparé le nombre d'habitants par catégorie d'âge recensé par l'INSEE en 2018 avec l'âge des habitants interrogés au questionnaire. Un questionnaire spécifique pour les moins de 18 ans ayant été diffusé¹, nous avons choisi de changer les catégories d'âge par rapport à l'INSEE (18-29 ans au lieu de 15-29 ans).

Nous observons que les plus jeunes sont fortement sous-représentés, même si la catégorie d'âge diffère. À l'inverse, toutes les catégories au-dessus de 30 ans sont sur-représentées, surtout les 60-74 ans (+ 13,7 points). Cela s'explique probablement par la différence de canaux d'informations utilisés par les moins de 30 ans, malgré la diffusion sur Facebook. Bien que nous n'ayons pas de statistiques précises, le magazine de la ville est sans doute moins consulté par les 18-29 ans que les 60-74 ans.

Tableau n°1 - Comparaison du nombre d'habitants par âge (selon l'INSEE) avec le nombre des répondants par âge

	Nombre d'habitants en 2018	%	Nombre de répondants	%	Différence
0 à 14 ans	2 415	22,7	1 (questionnaire adapté)	0,3	
15 à 29 ans (INSEE) 18 à 29 ans (questionnaire)	1 887	17,8	20	5,3	- 15,5 (à noter que la catégorie d'âge n'est pas la même)
30 à 44 ans	2 052	19,3	100	26,5	+ 7,2
45 à 59 ans	2 214	20,8	99	26,3	+ 5,5
60 et 74 ans	1 340	12,6	99	26,3	+ 13,7
75 ans et plus	717	6,7	58	15,4	+ 8,7
Ensemble	10 625	100	377	100	

1 Annexe n°3 du Plan Local de Développement Durable

Le quartier des répondants

Question posée : Dans quel quartier de Cesson habitez-vous ?

Réponses proposées :

- Cesson Bourg
- Nouveau Village / Grand Village
- Cesson Saint-Leu
- Cesson la Forêt
- Montbréau
- Plaine du Moulin à Vent

Nous avons comparé le nombre de boîtes à lettres par quartier avec le nombre d'habitants interrogés par quartier au questionnaire. Cette méthode nous donne une idée générale sur la représentativité des quartiers mais ne nous permet pas d'être précis, puisque nous ne comparons pas le même type de données. Nous n'avons malheureusement pas accès au nombre d'habitants par quartier.

Cela étant, nous nous rendons tout de même compte qu'il y a une participation plus forte des quartiers les plus anciens de Cesson (Bourg, Cesson-la-Forêt) par rapport aux quartiers plus récents (Montbréau, Plaine du Moulin à Vent). Nous pouvons lier cette observation avec la sur-représentativité des personnes âgées, qui sont plus nombreuses dans les anciens quartiers de la ville. Pour pallier en partie ce manque de représentativité, une rencontre a été organisée avec les habitants de Montbréau en novembre 2021 pour recueillir l'avis de la population.

Aussi, il est intéressant d'observer que le taux de participation par bureau de vote aux dernières élections départementales et régionales coïncide avec le nombre de réponses apportées au questionnaire par quartier. Ainsi, les trois bureaux de vote qui enregistrent le plus de participation sont ceux de l'école Jules Ferry (Nouveau Village / Grand Village), de l'école Paul Émile Victor (Bourg) et l'école primaire Jacques Prévert (Cesson-la-Forêt). À l'inverse, la Plaine du Moulin à Vent dont le bureau de vote rattaché est l'école Jules Verne a le taux le plus bas de participation, comme pour le questionnaire.

Tableau n°2 - Comparaison du nombre de boîtes à lettres par quartier (selon le service communication de la ville de Cesson) avec le nombre de répondants par quartier

Quartier	Nombre de boîte à lettres	%	Nombre de répondants	%	Différence
Plaine du Moulin à Vent	1 163	26,22	54	14,3	- 11,92
Nouveau Village / Grand Village	497	11,2	57	15,1	+ 3,9
Gare / Montbréau	543	12,24	6	1,6	- 10,64
Bourg	879	19,82	120	31,8	+ 11,98
Cesson-la-Forêt	1 273	28,7	135	35,8	+ 7,1
Saint-Leu	81	1,83	5	1,3	- 0,53
Ensemble	4 436	100	377	100	

Le type de Logement des répondants

Question posée : Habitez-vous :

Réponses proposées :

- Dans une maison
- Dans un appartement

Nous avons comparé le nombre de maisons et d'appartements à Cesson selon l'INSEE avec le type de logement des habitants interrogés. Sans surprise et dans la même logique que les observations faites ci-dessus, les habitants des pavillons sont sur-représentés par rapport aux appartements.

Tableau n°3 - Comparaison du type de logement à Cesson (selon l'INSEE) avec le type de logement des répondants

Type de logement	Nombre de logements en 2018	%	Nombre de répondants	%	Différence
Maison	3 296	76,9	343	91	+ 14,1
Appartement	932	21,7	34	9	- 12,7
Ensemble	4 228	100	377	100	



L'ANALYSE du QUESTIONNAIRE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les éco-gestes des habitants de Cesson

Question posée : Quels gestes en faveur de l'environnement faites-vous au quotidien ? (sélectionnez-en autant que vous le souhaitez)

Réponses proposées :

- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique (dont les mégots)
- Réduire ses déchets
- Trier les déchets
- Réparer plutôt que remplacer et acheter d'occasion
- Privilégier les modes de déplacements doux (à pied, à vélo, etc.)
- Économiser les énergies (eau, électricité, etc)
- Utiliser des produits domestiques respectueux de l'environnement
- Autres

La question proposait sept actions en faveur de l'environnement. Les répondants avaient la possibilité de cocher toutes les actions qu'ils mettent en œuvre quotidiennement. L'objectif était d'identifier les éco-gestes largement pratiqués et ceux où la sensibilisation devrait être renforcée. Il faut tenir compte d'une limite : les réponses cochées peuvent correspondre à ce que la personne devrait faire et non à ce qu'elle fait dans la réalité, du fait de la pression sociale.

Les Cessonnais sont particulièrement sensibles aux éco-gestes relatifs aux déchets et à la propreté : 95 % déclarent trier et 94,4 % affirment ne pas jeter de déchets sur la voie publique. Ces actions semblent intégrées au quotidien des habitants. En France, 89 % des Français trient leurs emballages, dont 51 % systématiquement². Néanmoins, l'action de réduire ses déchets est moins partagée (59,2 %), ainsi que la réparation ou l'achat d'occasion plutôt que de remplacer par du neuf (50,7 %).

La majorité des habitants interrogés (52,8 %) déclarent ne pas privilégier les déplacements à pied ou à vélo. La question ne mentionnait pas les transports en commun, mais nous pouvons conclure que la voiture est encore un réflexe largement répandu. Pour appuyer cette hypothèse, l'INSEE nous apprend que 67,4% des actifs cessonnais utilisent la voiture pour se rendre au travail. 45,5% des ménages possèdent deux voitures ou plus, contre 34,4% à l'échelle nationale.

2 Chiffres-clés 2020 CITEO

Graphique n°1 - Les éco-gestes pratiqués par les habitants de Cesson



Les réponses données dans "autres" :

- Compostage
- Ramassage des déchets sur la voie publique
- Consommer le moins possible
- Manger local
- Récupérer l'eau de pluie
- Jardiner sans pesticides
- Sensibiliser les enfants à ces actions
- Acheter des objets de seconde main
- Privilégier le covoiturage
- Entretien devant les pavillons
- Acheter en circuits-courts et biologique
- Manger moins de viande
- Cuisiner du fait-maison
- Véhicule électrique
- Fabriquer ses propres produits cosmétiques
- Réfléchir avant d'acheter
- Grouper mes déplacements en voiture
- Utilisation de sac en tissu
- Utilisation des transports publics
- Utilisation de cotons lavables
- Projet de poules dans le jardin
- Préférer le mécanique à l'électronique

Les priorités pour la transition écologique

Question posée : Selon vous, quelles sont les priorités pour la transition écologique ? (deux réponses attendues)

Réponses proposées :

- Sensibiliser les habitants à la transition écologique
- Limiter les déchets sur la voie publique
- Protéger les espaces naturels et enrichir la biodiversité
- Favoriser les modes de déplacements doux (pistes cyclables, parcours piétons)
- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments

Pour chaque thématique du questionnaire, les habitants ont été invités à sélectionner deux priorités afin d'identifier leurs attentes.

À noter : toutes les réponses se complètent et aucune ne sera laissée de côté dans les actions. Par exemple, si les habitants avaient choisi de limiter les déchets en premier et sensibiliser les habitants en dernier, la sensibilisation n'aurait pas pour autant été abandonnée.

Les habitants interrogés sont 64,2 % à considérer que la protection des espaces naturels et l'enrichissement de la biodiversité est prioritaire. Cette réponse fait écho à l'attachement connu des Cessonnais aux nombreux espaces verts et boisés, qui constituent un des éléments de l'attractivité de la commune.

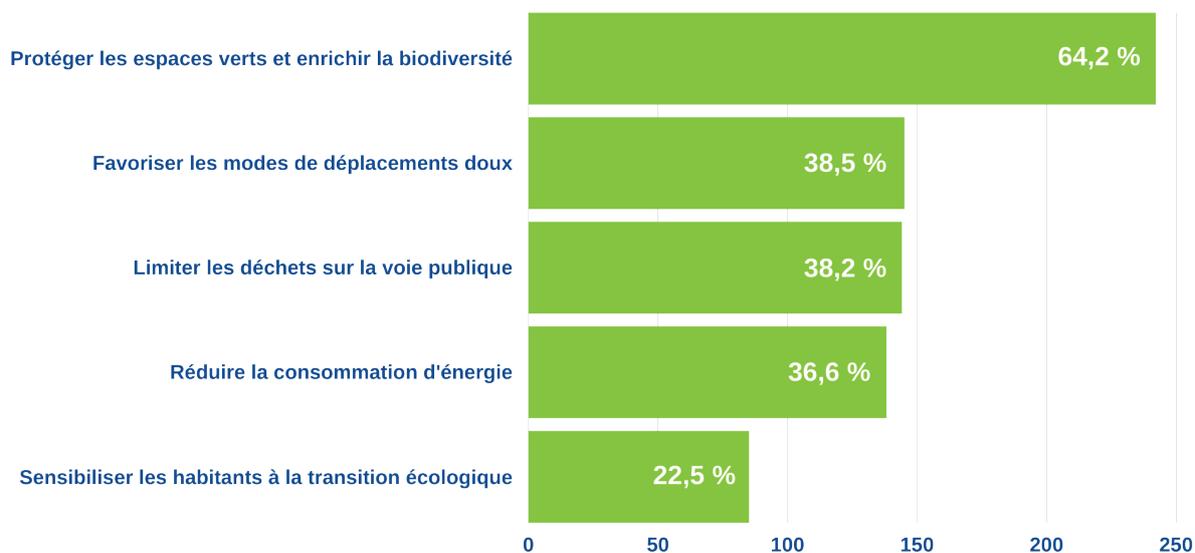
La priorité est partagée par l'ensemble des quartiers et des catégories d'âge. Les habitants de la Plaine du Moulin à Vent portent davantage d'attention aux espaces naturels (72,2 %) que ceux de Cesson Bourg (60 %) ou Cesson Saint-Leu (60 %). L'intérêt pour la biodiversité est renforcé entre 30 et 59 ans (75 % environ) tandis que les plus de 75 ans le mettent à ex-aequo avec la limitation des déchets sur la voie publique (53,4 %).

La priorité "Favoriser les modes de déplacements doux" arrive en seconde position (38,5 %), même si l'éco-geste de se déplacer à vélo et à pied est le dernier pratiqué par les habitants³. Cependant, cette réponse recueille presque le même nombre de voix que la limitation des déchets et la réduction de la consommation d'énergie. S'il y a un consensus sur la protection des espaces verts, les autres priorités sont plus difficiles à distinguer.

La sensibilisation des habitants arrive en dernière position (22,5 %), ce qui peut témoigner de la sensation que les Cessonnais ont déjà pris conscience des enjeux de la transition écologique et qu'il faut passer à une phase d'action.

3 Graphique n°1 - Les éco-gestes pratiqués par les habitants de Cesson

Graphique n°2 - Les priorités pour la transition écologique selon les répondants



Graphique n°3 - Les priorités pour la transition écologique, selon l'âge des répondants

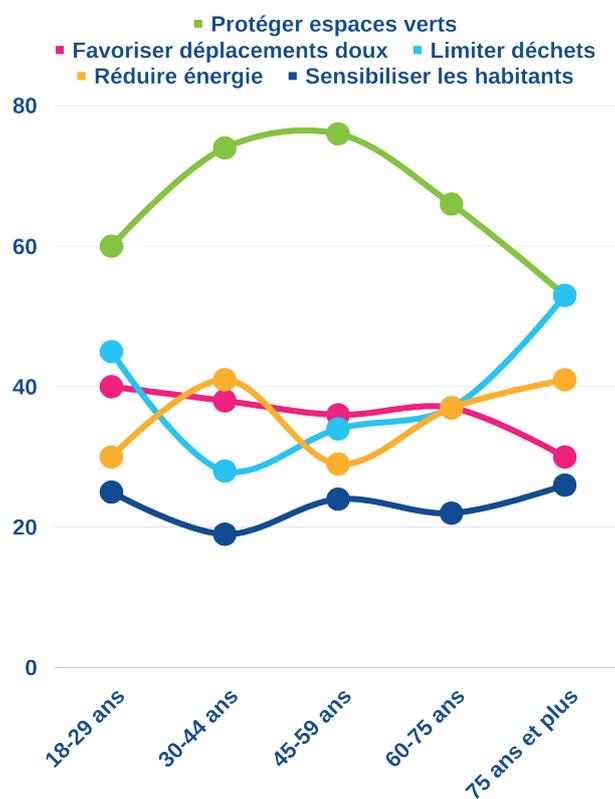


Tableau n°4 - Les priorités pour la transition écologique par quartier

Priorités	Cesson Bourg	Cesson-la-Forêt	Cesson Saint-Leu	Montbréau / Rue de la Gare	Nouveau Village / Grand Village	Plaine du Moulin à Vent
Sensibiliser les habitants à transition écologique	20,8 %	20,7 %	20 %	16,7 %	29,8 %	24,1 %
Limiter les déchets sur la voie publique	40 %	40 %	20 %	33,3 %	36,8 %	33,3 %
Favoriser les modes de déplacements doux	39,2 %	41,5 %	40 %	33,3 %	35,1 %	33,3 %
Réduire la consommation d'énergie des bâtiments	40 %	32,6 %	60 %	50 %	35,1 %	37 %
Protéger les espaces naturels et enrichir la biodiversité	60 %	65,2 %	60 %	66,7 %	63,2 %	72,2 %

Tableau n°5 - Les priorités pour la transition écologique par âge

Priorités	Entre 18 et 29 ans	Entre 30 et 44 ans	Entre 45 et 59 ans	Entre 60 et 75 ans	Plus de 75 ans
Sensibiliser les habitants à transition écologique	25 %	19 %	24,2 %	22,2 %	25,9 %
Limiter les déchets sur la voie publique	45 %	28 %	34,3 %	37,4 %	53,4 %
Favoriser les modes de déplacements doux	40 %	38 %	36,4 %	37,4 %	25,9 %
Réduire la consommation d'énergie des bâtiments	30 %	41 %	29,3 %	37,4 %	41,4 %
Protéger les espaces naturels et enrichir la biodiversité	60 %	74 %	75,8 %	65,7 %	53,4 %

L'ÉCONOMIE LOCALE

Les Lieux de consommation privilégiés

Question posée : Pour vos achats, quels sont les deux lieux que vous fréquentez le plus régulièrement ?

Réponses proposées :

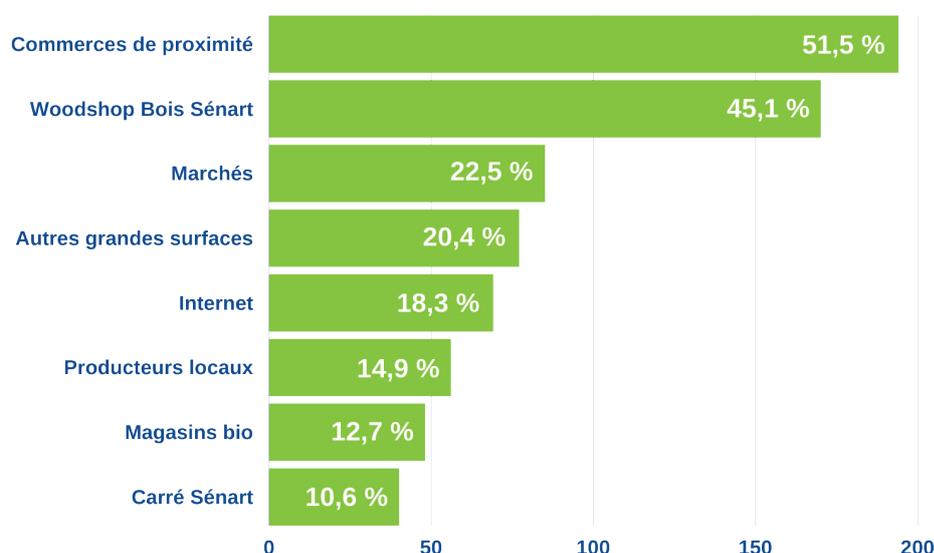
- Woodshop / Bois Sénart
- Commerces de proximité (centre-ville, Cesson-la-Forêt, gare etc.)
- Carré Sénart
- Marchés locaux (Cesson, Vert-Saint-Denis etc.)
- Fermes / Producteurs locaux
- Internet (livraison, drive)
- Magasins bio
- Autres grandes surfaces
- Autres

La question permet de connaître les lieux de consommation les plus fréquentés par les Cessonnais et ainsi d'en déduire le degré d'attachement aux commerces de proximité, incontournables pour maintenir la dynamique de la commune.

Pour effectuer leurs achats, les habitants préfèrent se déplacer et consommer à Cesson ou dans ses environs, plutôt que d'acheter sur Internet. Si les commerces de proximité arrivent en première position (51,5 %), ils sont suivis de près par Woodshop / Bois Sénart (45,1 %).

Les producteurs locaux, les magasins bio et les marchés sont également plébiscités puisque près de 50 % de la population en fréquentent régulièrement.

Graphique n°4 - Les lieux de consommation les plus fréquentés par les répondants



Les réponses données dans "autres" :

- Grand Frais (x 5)
- Lidl (x 3)
- Amap (x 2)
- Producteurs locaux, magasins de proximité et marchés locaux
- Locavor Nandy
- Saint-Fargeau-Ponthierry : Boucher, boulanger, marché
- Marché de Fontainebleau et Barbizon
- Petites surfaces pas trop éloignées
- Magasins low cost

Les priorités pour l'économie locale

Question posée : Selon vous, quelles sont les priorités pour favoriser l'économie locale ?
(deux réponses attendues)

Réponses proposées :

- Améliorer l'attractivité des commerces locaux (décoration, aménagement des espaces publics, signalétique)
- Promouvoir les commerces locaux à l'aide d'outils numériques
- Favoriser les circuits-courts
- Renforcer les liens entre la municipalité et les commerces locaux
- Sensibiliser les habitants à l'économie locale

Au travers de cette question, les habitants se sont exprimés sur leurs attentes pour favoriser l'économie locale à Cesson.

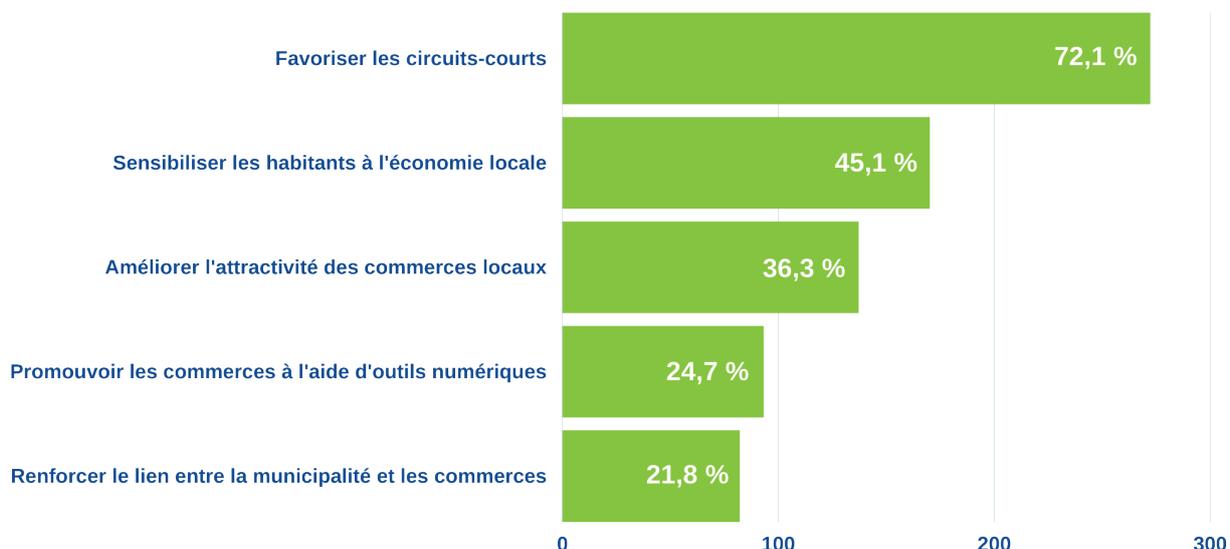
Les circuits-courts sont majoritairement plébiscités puisque la réponse est sélectionnée par 72,1 % des participants au questionnaire et partagée par l'ensemble des classes d'âge. Les quartiers sont presque unanimes : seul le quartier Montbréau / Gare favorise la sensibilisation des habitants à

l'économie locale et le renforcement du lien entre la municipalité et les commerces (66,7 % chacun). Cette priorité peut être comparée à la prise de conscience croissante des Français sur l'impact environnemental de leur consommation alimentaire. Ils sont 61% à s'y intéresser⁴.

La seconde priorité définie par les habitants interrogés pour favoriser l'économie locale (45,1 %) montre sans doute un déficit de sensibilisation des habitants vis-à-vis de cette thématique. Contrairement aux priorités relatives à la transition écologique où la sensibilisation était reléguée au dernier rang⁵, elle apparaît ici essentielle.

Une différence entre les classes d'âge est à souligner. Les 18-29 ans sont 45 % à soutenir la promotion des commerces par le numérique, tandis que les plus de 75 ans sont seulement 19 % à partager cette idée. Ainsi, le numérique semble de plus en plus incontournable pour attirer les jeunes générations, autrement dit les consommateurs de demain, à consommer local. À travers le numérique, il est possible non seulement de sensibiliser mais aussi de penser et d'imaginer des nouveaux modes de consommation favorisant le local.

Graphique n°5 - Les priorités pour l'économie locale selon les répondants



4 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

5 Graphique n°2 - Les priorités pour la transition écologique selon les habitants de Cesson

Tableau n°6 - Les priorités pour l'économie locale par quartier

Priorités	Cesson Bourg	Cesson-la-Forêt	Cesson Saint-Leu	Montbréau / Rue de la Gare	Nouveau Village / Grand Village	Plaine du Moulin à Vent
Améliorer l'attractivité des commerces locaux	32,5 %	37 %	60,0 %	33,3 %	36,8 %	40,7 %
Favoriser les circuits-courts	68,3 %	74,1 %	60,0 %	33,3 %	75,4 %	77,8 %
Promouvoir les commerces locaux à l'aide d'outils numériques	26,7 %	24,4 %	0 %	0 %	19,3 %	31,5 %
Renforcer le lien entre la municipalité et les commerces locaux	24,2 %	24,4 %	40,0 %	66,7 %	10,5 %	14,8 %
Sensibiliser les habitants à l'économie locale	48,3 %	40 %	40,0 %	66,7 %	57,9 %	35,2 %

Tableau n°7 - Les priorités pour l'économie locale par âge

Priorités	Entre 18 et 29 ans	Entre 30 et 44 ans	Entre 45 et 59 ans	Entre 60 et 75 ans	Plus de 75 ans
Améliorer l'attractivité des commerces locaux	30 %	36 %	29,3 %	41,4 %	43,1 %
Favoriser les circuits-courts	65 %	75 %	83,8 %	67,7 %	56,9 %
Promouvoir les commerces locaux à l'aide d'outils numériques	45 %	27 %	26,3 %	20,2 %	19 %
Renforcer le lien entre la municipalité et les commerces locaux	15 %	21 %	16,2 %	23,2 %	32,8 %
Sensibiliser les habitants à l'économie locale	45 %	41 %	44,4 %	47,5 %	48,3 %

LES SOLIDARITÉS ET LE LIEN SOCIAL

L'implication des habitants dans la vie associative

Question posée : Êtes-vous impliqués dans la vie associative ?

Réponses proposées :

- Oui
- Non

Question posée : Si oui, le(s)quelle(s) ?

Réponses proposées :

- Écologie
- Loisirs et vie sociale
- Culture et sports
- Action sociale, éducation, santé
- Économie, développement local, service aux entreprises
- Autres

L'objectif de ces questions était d'avoir un aperçu de la dynamique associative locale et de l'engagement des habitants de Cesson.

Plus de la moitié des habitants interrogés (53,6 %) indiquent être bénévoles ou adhérents dans une association. En France, 38 % de la population est considérée comme bénévole⁶. Les habitants de Cesson sont au-dessus de la moyenne nationale en matière d'engagement associatif, bien que ce chiffre soit à relativiser puisque les adhérents ont été pris en compte au même titre que les bénévoles.

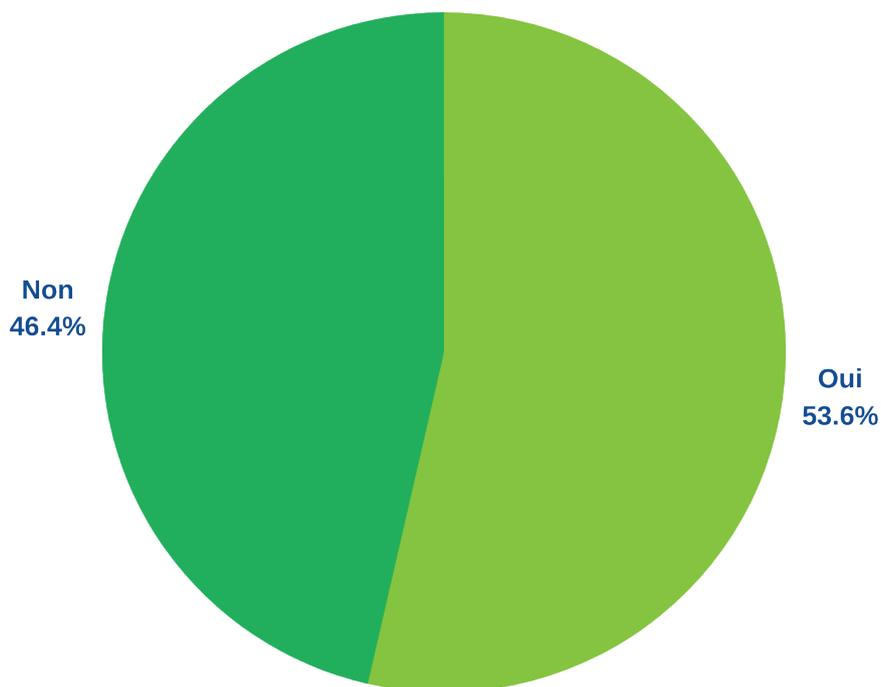
La quasi majorité des Cessonnais bénévoles ou adhérents le sont dans une association relative au sport et/ou à la culture (48,9 %). Vient ensuite l'engagement dans les activités de loisirs et de vie sociale (31 %). Ces résultats sont à mettre en parallèle avec le maillage associatif important à Cesson et Vert-Saint-Denis dans ces domaines.

La mobilisation en faveur de la transition écologique est à souligner : parmi les habitants qui sont engagés, près d'un sur cinq fait partie d'une association liée à l'écologie (17,8 %). En comparaison, à l'échelle nationale, la part des personnes qui donnent du temps à une association environnementale est de 11 %⁷.

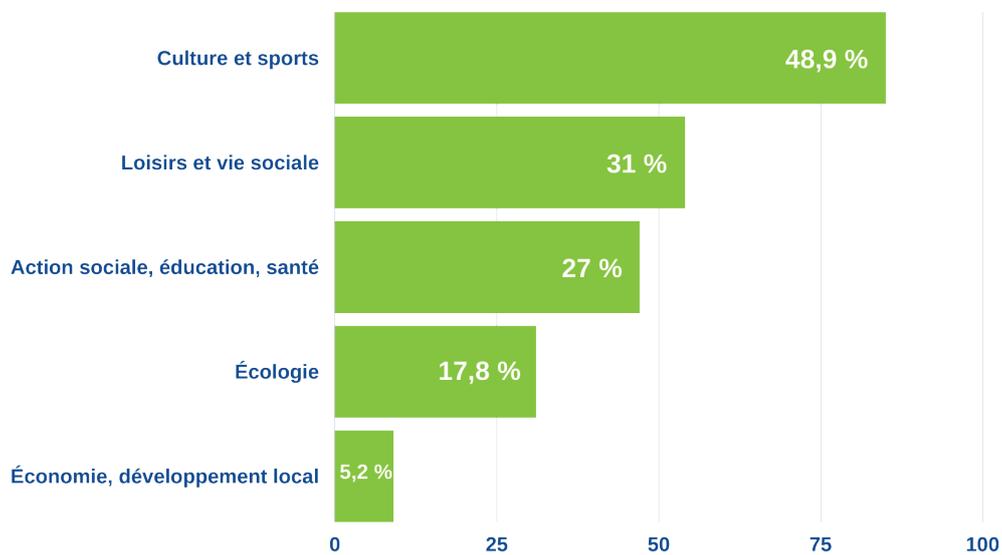
6 Etude France Bénévolat / IFOP Mars 2019

7 Etude France Bénévolat / IFOP Mars 2019

Graphique n°6 - La participation des répondants aux associations en tant que bénévole ou adhérent



Graphique n°7 - Les types d'associations où les répondants sont engagés



Question posée : Selon vous, quelles sont les priorités pour favoriser la solidarité et le lien social à Cesson ? (deux réponses attendues)

Réponses proposées :

- Mettre en place plus d'espaces de rencontres pour les enfants et les jeunes (jeux pour enfants, activités physiques, loisirs)
- Faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne
- Favoriser le lien social intergénérationnel
- Garantir l'accès aux soins pour tous
- Développer des actions de solidarité
- Accompagner les associations locales

L'accès aux soins est la priorité pour la majorité des répondants (51,5 %) en matière de solidarités et de lien social. La crise du Covid-19 que nous traversons, couplée au manque de médecins en Seine-et-Marne, expliquent cette volonté des habitants de renforcer les solutions d'accès à la santé.

Pour autant, en comparant avec les priorités des autres thématiques, ce besoin est moins nettement identifié. Dans le domaine de la transition écologique, plus de 6 habitants sur 10 souhaitent protéger les espaces verts⁸. Pour l'économie locale, c'est plus de 7 habitants sur 10 qui se rejoignent sur le renforcement des circuits-courts⁹. Si la santé est la priorité pour une majorité d'habitants, elle l'est dans une moindre proportion : 5 habitants sur 10.

Les priorités fluctuent selon l'âge ou le quartier, comme le montrent les graphiques n°9 et n°10. L'accès aux soins devient la priorité à partir de 45 ans, jusqu'à atteindre 64,6 % pour les 60-75 ans. À l'inverse, les 30-44 ans considèrent qu'il est préférable de favoriser les espaces pour les jeunes enfants en installant des aires de jeux (49 %), ce qui coïncide avec le contexte familial de cette classe d'âge. Enfin, la moitié des 18-29 ans souhaitent se concentrer sur le développement d'actions de solidarité.

Les quartiers sont quasiment unanimes sur l'accès aux soins comme priorité. En revanche, pour la Plaine du Moulin à Vent, elle arrive ex aequo avec l'installation d'aires de jeux. Cela rejoint les remontées régulières faites par les habitants de ce quartier qui sont attachés à créer des espaces supplémentaires pour les enfants.

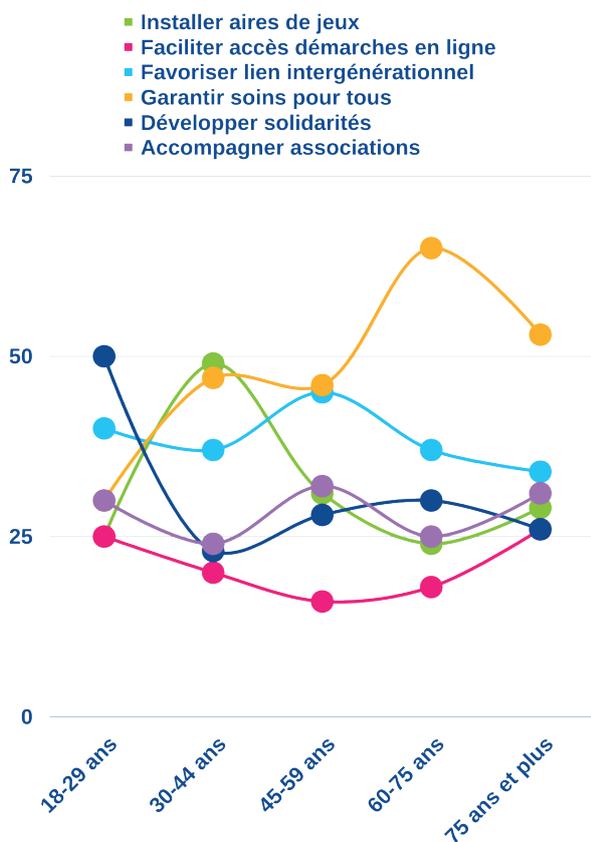
8 Graphique n°2 - Les priorités pour la transition écologique selon les répondants

9 Graphique n°5 - Les priorités pour l'économie locale selon les répondants

Graphique n°8 - Les priorités pour les solidarités et le lien social selon les répondants



Graphique n°9 - Les priorités pour les solidarités et le lien social, selon l'âge des répondants



Graphique n°10 - Les priorités pour les solidarités et le lien social, selon le quartier des répondants

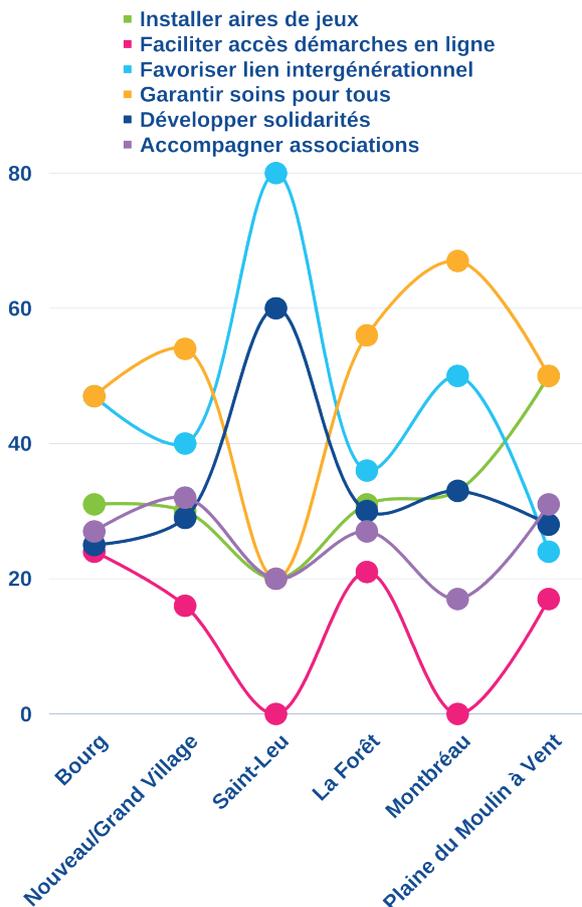


Tableau n°8 - Les priorités pour les solidarités et le lien social par quartier

Priorités	Cesson Bourg	Cesson-la-Forêt	Cesson Saint-Leu	Montbréau / Rue de la Gare	Nouveau Village / Grand Village	Plaine du Moulin à Vent
Accompagner les associations locales	26,7 %	27,4 %	20 %	16,7 %	31,6 %	31,5 %
Développer des actions de solidarité	25 %	29,6 %	60 %	33,3 %	28,1 %	27,8 %
Faciliter l'accès aux démarches en ligne	24,2 %	20,7 %	0 %	0 %	15,8 %	16,7 %
Favoriser le lien social intergénérationnel	46,7 %	35,6 %	80 %	50 %	40,4 %	24,1 %
Garantir l'accès aux soins pour tous	46,7 %	55,6 %	20 %	66,7 %	54,4 %	50 %
Mettre en place plus d'espaces de rencontres pour les enfants et les jeunes	30,8 %	31,1 %	20 %	33,3 %	29,8 %	50 %

Tableau n°9 - Les priorités pour les solidarités et le lien social par âge

Priorités	Entre 18 et 29 ans	Entre 30 et 44 ans	Entre 45 et 59 ans	Entre 60 et 75 ans	Plus de 75 ans
Accompagner les associations locales	30 %	24 %	32,3 %	25,3 %	31 %
Développer des actions de solidarité	50 %	23 %	28,3 %	30,3 %	25,9 %
Faciliter l'accès aux démarches en ligne	25 %	20 %	16,2 %	18,2 %	25,9 %
Favoriser le lien social intergénérationnel	40 %	37 %	45,5 %	37,4 %	34,5 %
Garantir l'accès aux soins pour tous	30 %	47 %	46,5 %	64,6 %	53,4 %
Mettre en place plus d'espaces de rencontres pour les enfants et les jeunes	25 %	49 %	31,3 %	24,2 %	29,3 %

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le degré d'écoute

Question posée : Sur une échelle de 0 à 5, vous sentez-vous écoutés en tant que citoyens de la commune ?

Réponses proposées :

- 0 = pas du tout écoutés
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 = très écoutés

Le sentiment d'être écouté par la mairie semble être partagé. Un peu plus de la moitié (51,4 %) place le curseur à 3 ou au-dessus. L'interprétation qui peut en être faite est que les habitants de Cesson ne sont pas totalement satisfaits de l'écoute mais ne la condamne pas pour autant.

Graphique n°11 - Le ressenti des habitants sur le degré d'écoute de la mairie



Les priorités pour la démocratie participative

Question posée : Selon vous, quelles sont les priorités pour la démocratie participative ? (deux réponses attendues)

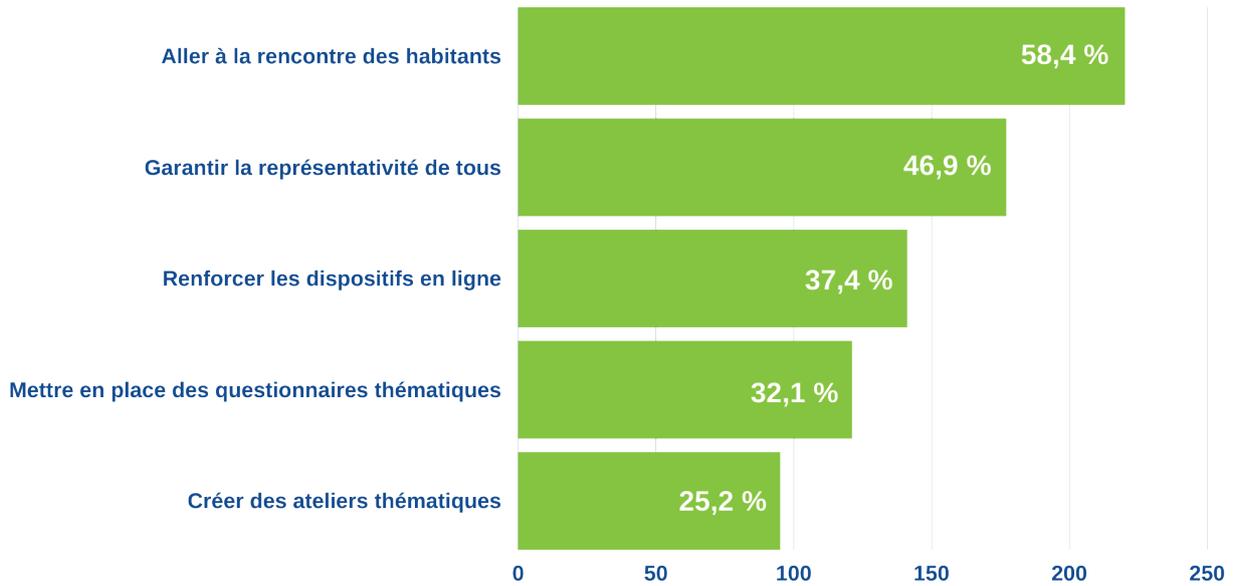
Réponses proposées :

- Créer des ateliers thématiques avec les habitants
- Mettre en place des questionnaires thématiques
- Renforcer les dispositifs de concertation en ligne
- Garantir la représentativité de tous
- Aller à la rencontre de la population plus régulièrement

Les habitants de Cesson souhaitent en priorité que la municipalité aille à leur rencontre (58,4 %) et que la représentativité soit respectée (46,9 %). De ce fait, les répondants marquent leur volonté de renforcer le lien entre la mairie et eux, quel que soit leur quartier, leur âge ou leur milieu social. Participer à la réflexion et à la réalisation des projets au travers de dispositifs en ligne (37,4 %) , de questionnaires thématiques (32,1 %) et d'ateliers (25,2 %) semblent moins importants mais tout de même non négligeables.

Renforcer les dispositifs en ligne est la priorité pour les 18-29 ans (60 %) et les 30-44 ans (57 %). Plus le répondant est âgé, plus le numérique est relégué au second plan et plus la volonté que la mairie aille à la rencontre des habitants est grande. Les 75 ans et plus sont 74,1 % à exprimer ce besoin de rencontres, contre seulement 30 % des 18-29 ans.

Graphique n°12 - Les priorités pour la démocratie participative selon les répondants



Graphique n°13 - Les priorités pour la démocratie participative selon l'âge des répondants

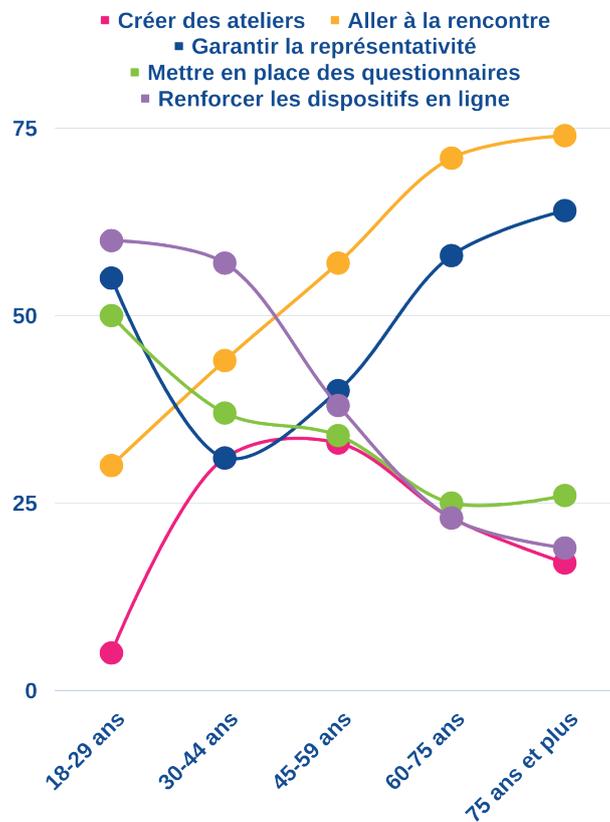


Tableau n°10 - Les priorités pour la démocratie participative par quartier

Priorités	Cesson Bourg	Cesson-la-Forêt	Cesson Saint-Leu	Montbréau / Rue de la Gare	Nouveau Village / Grand Village	Plaine du Moulin à Vent
Créer des ateliers thématiques avec les habitants	25 %	20 %	100 %	50 %	31,6 %	22,2 %
Aller à la rencontre de la population plus régulièrement	59,2 %	61,5 %	60 %	83,3 %	50,9 %	53,7 %
Garantir la représentativité de tous	53,3 %	46,7 %	20 %	16,7 %	49,1 %	37 %
Mettre en place des questionnaires thématiques	30,8 %	35,6 %	20 %	16,7 %	28,1 %	33,3 %
Renforcer les dispositifs de concertation en ligne	31,7 %	36,3 %	0 %	33,3 %	40,4 %	53,7 %

Tableau n°11 - Les priorités pour la démocratie participative par âge

Priorités	Entre 18 et 29 ans	Entre 30 et 44 ans	Entre 45 et 59 ans	Entre 60 et 75 ans	Plus de 75 ans
Créer des ateliers thématiques avec les habitants	5 %	31 %	30,3 %	23,2 %	17,2 %
Aller à la rencontre de la population plus régulièrement	30 %	44 %	56,6 %	70,7 %	74,1 %
Garantir la représentativité de tous	55 %	31 %	40,4 %	57,6 %	63,8 %
Mettre en place des questionnaires thématiques	50 %	37 %	34,3 %	25,3 %	25,9 %
Renforcer les dispositifs de concertation en ligne	60 %	57 %	38,4 %	23,2 %	19 %

LES THÉMATIQUES À PRIORISER

Question posée : Selon vous, quel(s) axe(s) la commune de Cesson doit-elle prioriser ? (une ou deux réponses possibles)

Réponses proposées :

- Démocratie participative
- Transition écologique
- Solidarités et lien social
- Économie locale

Selon les répondants, l'économie locale (52,8 %) et la transition écologique (51,7 %) sont les thématiques que la ville de Cesson doit prioriser dans ses politiques publiques. Arrivent ensuite les solidarités et le lien social (37,4 %) et la démocratie participative (29,7 %).

Les quartiers de la Plaine du Moulin à Vent et Montbréau, contrairement au reste de la ville, priorisent les solidarités et le lien social (respectivement 70,4 % et 66,7 %). La transition écologique est plus fortement portée par Cesson Bourg (59,2 %) et Cesson-la-Forêt (54,8 %). Par ailleurs, les quartiers les plus éloignés des commerces locaux, la Plaine du Moulin à Vent et Cesson Saint-Leu, plébiscitent davantage l'économie locale (respectivement 63 % et 80 %).

Étonnamment, la transition écologique n'est pas en majorité priorisée par les 18-29 ans (seulement 30 %). Plus le répondant est âgé, plus cette thématique devient importante (74,1 % pour les plus de 75 ans). Au contraire, les solidarités et le lien social sont favorisés par les 18-29 ans (50 %) contre 25,9 % pour les plus de 75 ans.

Graphique n°14 - Les thématiques à prioriser selon les répondants

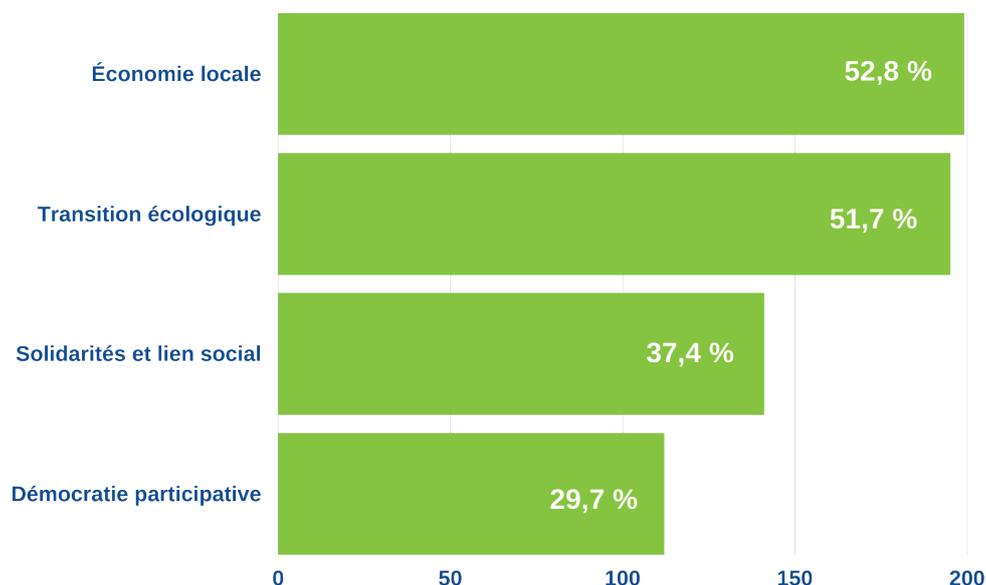


Tableau n°12 - Les thématiques à prioriser par quartier

Priorités	Cesson Bourg	Cesson-la-Forêt	Cesson Saint-Leu	Montbréau / Rue de la Gare	Nouveau Village / Grand Village	Plaine du Moulin à Vent
Démocratie participative	25 %	31,9 %	40 %	33,3 %	22,8 %	29,6 %
Transition écologique	59,2 %	54,8 %	20 %	33,3 %	47,4 %	50 %
Économie locale	53,3 %	49,6 %	80 %	33,3 %	57,9 %	63 %
Solidarités et lien social	30,8 %	36,3 %	60 %	66,7 %	33,3 %	70,4 %

Tableau n°13 - Les thématiques à prioriser par âge

Priorités	Entre 18 et 29 ans	Entre 30 et 44 ans	Entre 45 et 59 ans	Entre 60 et 75 ans	Plus de 75 ans
Démocratie participative	5 %	31 %	30,3 %	23,2 %	17,2 %
Transition écologique	30 %	44 %	56,6 %	70,7 %	74,1 %
Économie locale	55 %	31 %	40,4 %	57,6 %	63,8 %
Solidarités et lien social	50 %	37 %	34,3 %	25,3 %	25,9 %

L'ENGAGEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE CESSON

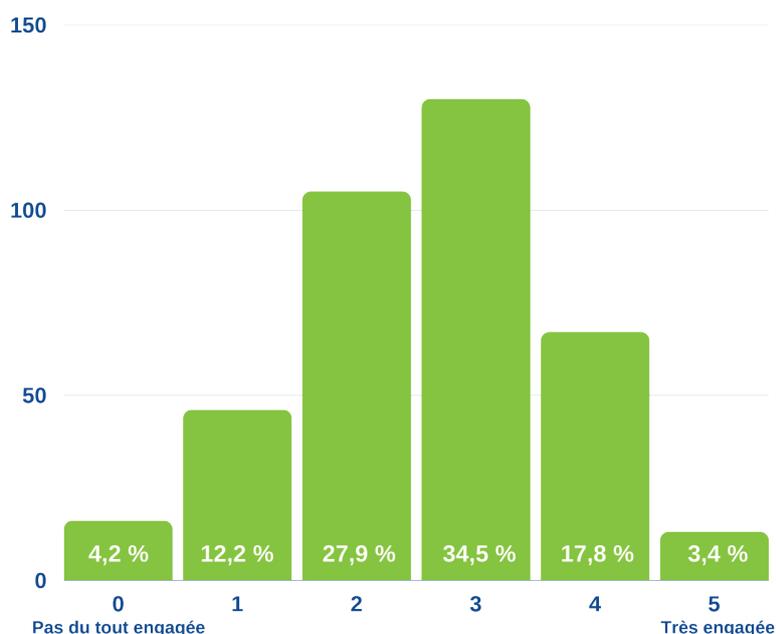
Question posée : Sur une échelle de 0 à 5, avez-vous l'impression que la commune de Cesson est assez engagée dans le domaine du développement durable ?

Réponses proposées :

- 0 = pas du tout engagée
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 = très engagée

À l'instar de la question sur le degré d'écoute de la mairie¹⁰, celle relative à l'engagement de la commune en matière de développement durable ne permet pas de dégager une tendance nette. 62,4 % des répondants donnent une note "entre-deux", c'est-à-dire 2 ou 3.

Graphique n°15 - L'engagement de la commune sur le développement durable selon les répondants



10 Graphique n°11 - Le ressenti des habitants sur le degré d'écoute de la mairie

LES IDÉES D' ACTIONS

Question posée : Avez-vous des idées d'actions à mettre en place dans le domaine du développement durable ?

144 personnes ont répondu à cette question. Voici quelques idées ou remarques exprimées par les habitants :

“Au niveau écologie il serait sympa, étant en appartement, d'installer un composteur pour nos déchets accessible à tous et pourquoi pas réutilisables par tous ceux qui le souhaitent... par exemple derrière le Casino là où beaucoup viennent déposer leur branches, pelouse et autres végétaux coupés.”

“Améliorer encore les pistes cyclables et prévoir des parkings sécurisés pour les vélos.”

“Créer un comité durable en charge du développement durable composé d'élu.e.s, d'habitants et d'élus du CCE/CCJ pour mener des projets et des actions en faveur de ce domaine sur le long terme.”

“Créer un mois ou une semaine consacrés au développement durable durant laquelle pourront être menées des animations et des actions thématiques (conférences, débats, sensibilisations, actions de nettoyage etc.) avec des associations, les commerçants locaux, les habitants et les élus pour renforcer les questions sur l'environnement, l'économie locale, la participation citoyenne et les liens de solidarité.”

“Mener plus d'actions de sensibilisation en matière de déchets (tri, propreté...)”

“Avant toute décision, se poser 2 questions : Est-ce durable ? Est-ce écologique ?”

“Une fête du développement durable où seront partagées les initiatives - un temps fort de la commune.”

“Promouvoir de manière ludique les bon geste. exemple des patches éphémère au sol décrivant une scène sur les chemins menant aux écoles.”

“Pour le chauffage, permettre aux habitants de pouvoir se renseigner facilement sur des méthodes d'isolation de leur maison.”

“Créer une recyclerie pour développer la solidarité et donner une seconde vie aux objets.”

“Tiers lieu polyvalent (multi fonctions, multi services).”

“Création d'un city stade à la Plaine du Moulin à vent, et améliorer les jeux pour enfants de la Plaine du Moulin à Vent.”

“Mettre en place une "brigade de la propreté" au niveau des rues (masques, mégots, papiers et autres emballages).”

“Des mois à thème ?

- Le compost, les déchets, le plastique, les insectes...

- Des défis par écoles, quartiers, rues.”

“Mieux parler des associations locales qui oeuvrent déjà dans ce domaine (four à pain, atelier du faire à la maison, jardin, partage ...)”

“Parcours ludique sur le pourquoi, comment créer du développement durable, afin de sensibiliser les plus jeunes.”

ANNEXE

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS DE CESSON

CONSULTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Durée du questionnaire : 3 à 5 minutes - Questionnaire anonyme

À déposer à l'accueil de la mairie de Cesson ou par voie postale jusqu'au 30 avril :
Service Communication – Mairie de Cesson – 8 route de Saint-Leu – 77240 Cesson

Le questionnaire est également disponible sur le site : www.ville-cesson.fr

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Quels gestes en faveur de l'environnement faites-vous au quotidien ? (sélectionnez-en autant que vous le souhaitez)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique (dont les mégots) | <input type="checkbox"/> Réduire ses déchets |
| <input type="checkbox"/> Trier les déchets | <input type="checkbox"/> Privilégier les modes de déplacements doux (à pied, à vélo, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Réparer plutôt que remplacer et acheter d'occasion | <input type="checkbox"/> Utiliser des produits domestiques respectueux de l'environnement |
| <input type="checkbox"/> Économiser les énergies (eau, électricité, etc.) | Autres : |

Selon vous, quelles sont les priorités pour la transition écologique à Cesson ? (deux réponses attendues)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Sensibiliser les habitants à la transition écologique | <input type="checkbox"/> Favoriser les modes de déplacements doux (pistes cyclables, parcours piétons) |
| <input type="checkbox"/> Limiter les déchets sur la voie publique | <input type="checkbox"/> Réduire la consommation d'énergie des bâtiments |
| <input type="checkbox"/> Protéger les espaces naturels et enrichir la biodiversité | |

ÉCONOMIE LOCALE

Pour vos achats, quels sont les lieux que vous fréquentez le plus régulièrement ? (deux réponses attendues)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Woodshop / Bois-Sénart | <input type="checkbox"/> Fermes / Producteurs locaux |
| <input type="checkbox"/> Commerces de proximité (centre-ville, Cesson la Forêt, gare) | <input type="checkbox"/> Internet (livraison, drive) |
| <input type="checkbox"/> Carré Sénart | <input type="checkbox"/> Magasins bio |
| <input type="checkbox"/> Marchés locaux (Cesson, Vert-Saint-Denis etc.) | <input type="checkbox"/> Autres grandes surfaces |

Autres :

Selon vous, quelles sont les priorités pour favoriser l'économie locale ? (deux réponses attendues)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Améliorer l'attractivité des commerces locaux (décoration, aménagement des espaces publics, signalétique) | <input type="checkbox"/> Favoriser les circuits-courts |
| <input type="checkbox"/> Promouvoir les commerces locaux à l'aide d'outils numériques | <input type="checkbox"/> Renforcer les liens entre la municipalité et les commerces locaux |
| | <input type="checkbox"/> Sensibiliser les habitants à l'économie locale |

SOLIDARITÉS ET LIEN SOCIAL

Êtes-vous impliqués dans la vie associative (en tant que bénévole ou adhérent), à Cesson ou ailleurs ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Action sociale, éducation, santé |
| <input type="checkbox"/> Écologie | <input type="checkbox"/> Économie, développement local, service aux entreprises |
| <input type="checkbox"/> Loisirs et vie sociale | Autres : |
| <input type="checkbox"/> Culture et sports | |
| <input type="checkbox"/> Non | |

Selon vous, quelles sont les priorités pour favoriser la solidarité et le lien social à Cesson ? (deux réponses attendues)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mettre en place plus d'espaces de rencontres pour les enfants et les jeunes (jeux pour enfants, activités physiques, loisirs) | <input type="checkbox"/> Garantir l'accès aux soins pour tous |
| <input type="checkbox"/> Faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne | <input type="checkbox"/> Développer des actions de solidarité |
| <input type="checkbox"/> Favoriser le lien social intergénérationnel | <input type="checkbox"/> Accompagner les associations locales |

TOURNEZ LA PAGE POUR TERMINER LE QUESTIONNAIRE →

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Sur une échelle de 0 à 5, vous sentez-vous écoutés en tant que citoyens de la commune ?

0 1 2 3 4 5

Pas du tout écoutés

Très écoutés

Selon vous, quelles sont les priorités pour la démocratie participative ? (deux réponses attendues)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Créer des ateliers thématiques avec les habitants | <input type="checkbox"/> Garantir la représentativité de tous |
| <input type="checkbox"/> Mettre en place des questionnaires thématiques | <input type="checkbox"/> Aller à la rencontre de la population plus régulièrement |
| <input type="checkbox"/> Renforcer les dispositifs de concertation en ligne | |

GÉNÉRAL

Selon vous, quel(s) axe(s) la commune de Cesson doit-elle prioriser ? (une ou deux réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Démocratie participative | <input type="checkbox"/> Solidarités et lien social |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique | <input type="checkbox"/> Economie locale |

Sur une échelle de 0 à 5, avez-vous l'impression que la commune de Cesson est assez engagée dans le domaine du développement durable ?

0 1 2 3 4 5

Pas du tout engagée

Très engagée

ET VOUS ?

Dans quel quartier de Cesson habitez-vous ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cesson Bourg | <input type="checkbox"/> Cesson la Forêt |
| <input type="checkbox"/> Nouveau Village / Grand Village | <input type="checkbox"/> Montbréau / Rue de la Gare |
| <input type="checkbox"/> Cesson Saint-Leu | <input type="checkbox"/> Plaine du Moulin à Vent |

Vous êtes :

- | |
|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Une femme |
| <input type="checkbox"/> Un homme |

Vous habitez dans :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Une maison |
| <input type="checkbox"/> Un appartement |

Votre âge :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Moins de 18 ans | <input type="checkbox"/> Entre 30 et 44 ans | <input type="checkbox"/> Entre 60 et 75 ans |
| <input type="checkbox"/> Entre 18 et 29 ans | <input type="checkbox"/> Entre 45 et 59 ans | <input type="checkbox"/> Plus de 75 ans |

ALLER PLUS LOIN

Souhaitez-vous recevoir par email les conclusions de la consultation dans quelques mois ? Oui Non

Si oui, quelle est votre adresse email ?

Avez-vous des idées d'actions à mettre en place dans le domaine du développement durable ?

.....

.....

.....

.....

You can contact us by email at developpementdurable@ville-cesson.fr to pose all your questions, give your ideas or ask for an appointment to go deeper on the subject.

L'adresse email recueillie dans ce formulaire est traitée par la Ville de Cesson dans le cadre d'une consultation sur le développement durable. Cette donnée permet à la Ville de Cesson de vous envoyer les conclusions de la consultation. En donnant votre adresse email, vous autorisez la Ville de Cesson à utiliser cette donnée pour ces finalités. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de retirer votre consentement lorsque celui-ci est la base du traitement et de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Ces données seront conservées un an. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande à l'adresse postale Mairie de Cesson, Service Communication, 8 route de Saint-Leu, 77240 Cesson ou l'adresse électronique suivante : dpd@ville-cesson.fr. Dans certaines hypothèses, une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée.



contacts :

Adresse email : developpementdurable@ville-cesson.fr

Facebook : @Villedecesson

Instagram : cesson_jeunesse

SYNTHÈSE
CONSULTATION
auprès des enfants
2021

**PLAN LOCAL DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

CONCEPTION GRAPHIQUE

Aurélie Mathieu, chargée de communication de la mairie de Cesson

RÉDACTION

Nina Frémy, chargée de mission développement durable de la mairie de Cesson

Charlyne Péculier, adjointe au maire de Cesson déléguée au développement durable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

RELECTURE

Marie Guitard, directrice de la communication et de la vie citoyenne de la mairie de Cesson



Le sommaire

LA DÉMARCHE.....	4
LA MÉTHODOLOGIE.....	5
LA SYNTHÈSE DU QUESTIONNAIRE.....	6
La sociologie.....	6
La transition écologique.....	10
L'économie locale.....	10
Les solidarités et le lien social.....	12
La démocratie participative.....	14
Les thématiques à prioriser.....	16
L'engagement sur le développement durable de la ville de Cesson.....	17
Les idées d'actions.....	18
LES ATELIERS DANS LES ÉCOLES.....	19
LES ATELIERS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL JEUNES ET ENFANTS.....	21



LA démarche

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Développement Durable, les élus municipaux ont proposé aux habitants de Cesson une phase de consultation sur le développement durable. Pour permettre une représentativité de l'ensemble de la population de Cesson, les enfants et les jeunes ont pris part aux consultations. En effet, il est important de rappeler que plus d'un habitant sur cinq a moins de 14 ans à Cesson¹.

D'avril à novembre 2021, la ville de Cesson a organisé des consultations auprès des enfants et des jeunes. Au travers d'un questionnaire en ligne et d'ateliers, les consultations avaient pour objectif de connaître les attentes, les priorités et les idées des enfants et des jeunes sur les trois piliers du développement durable :

- Dimension écologique
- Dimension économique
- Dimension sociale

Le Plan Local de Développement Durable est ainsi le résultat d'une réflexion collective pour imaginer la ville de demain et faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il traduit concrètement la volonté de la municipalité, avec des objectifs et des actions détaillés par thématique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, les enfants et les jeunes seront amenés à s'exprimer de nouveau .

1 INSEE, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021



LA MéthodoLogie

Le questionnaire sur le développement durable à destination des moins de 18 ans a été diffusé en ligne sur Instagram entre mars et avril 2021. Il s'agit d'une version simplifiée de celui qui a été transmis aux habitants majeurs de Cesson, en ligne et dans le Cesson Infos.

Pour recueillir plus largement la parole des enfants et des jeunes, 17 ateliers ont été organisés au sein des écoles de la ville et avec le Conseil Communal Jeunes et Enfants. Ils ont été conçus par le service jeunesse de la mairie et adaptés aux différents âges.

Au total, plus de 200 enfants et jeunes ont pu s'exprimer dans le cadre des consultations et l'ensemble des quartiers ont été représentés.

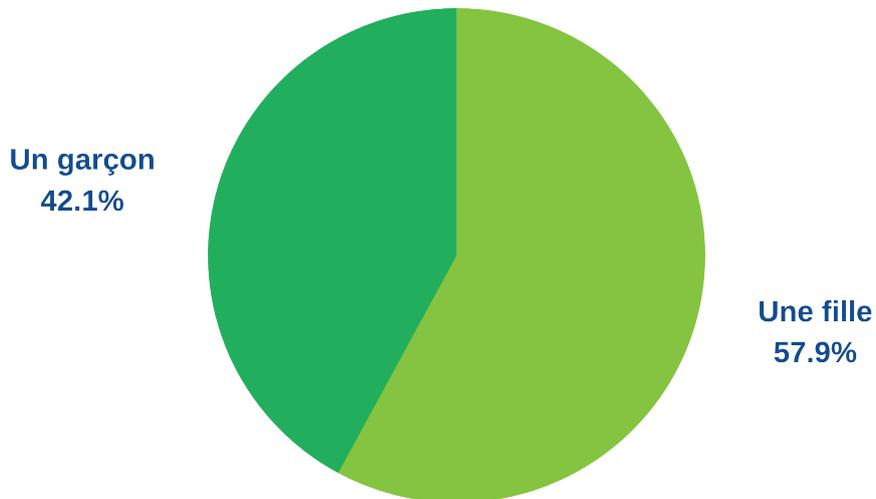


LA SYNTHÈSE du questionnaire

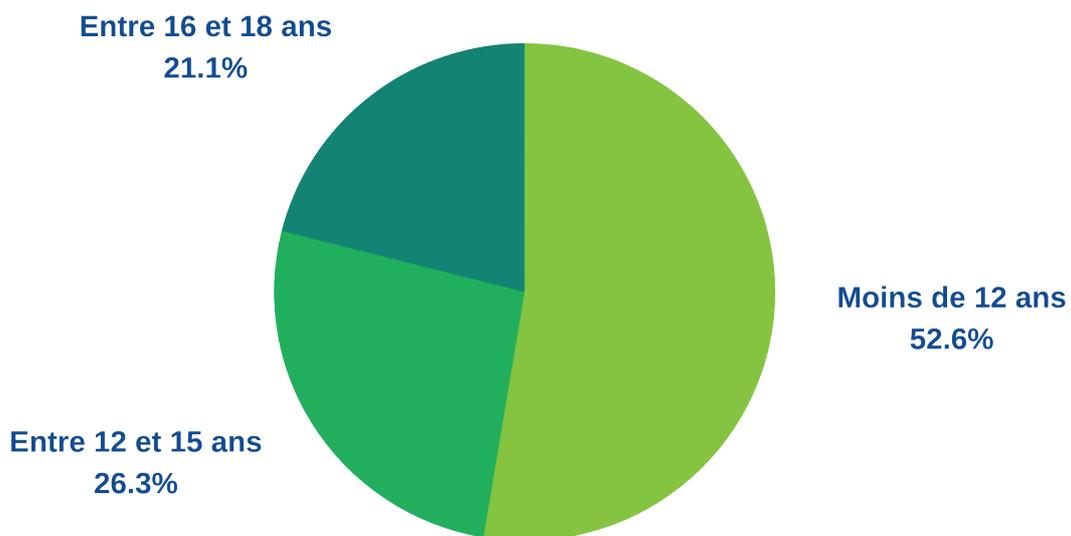
LA SOCIOLOGIE

Le questionnaire pour les jeunes sur le développement durable a obtenu 19 réponses. Il s'agit donc d'un petit échantillon mais dont les résultats, mis en parallèle des ateliers, restent toutefois intéressants à analyser.

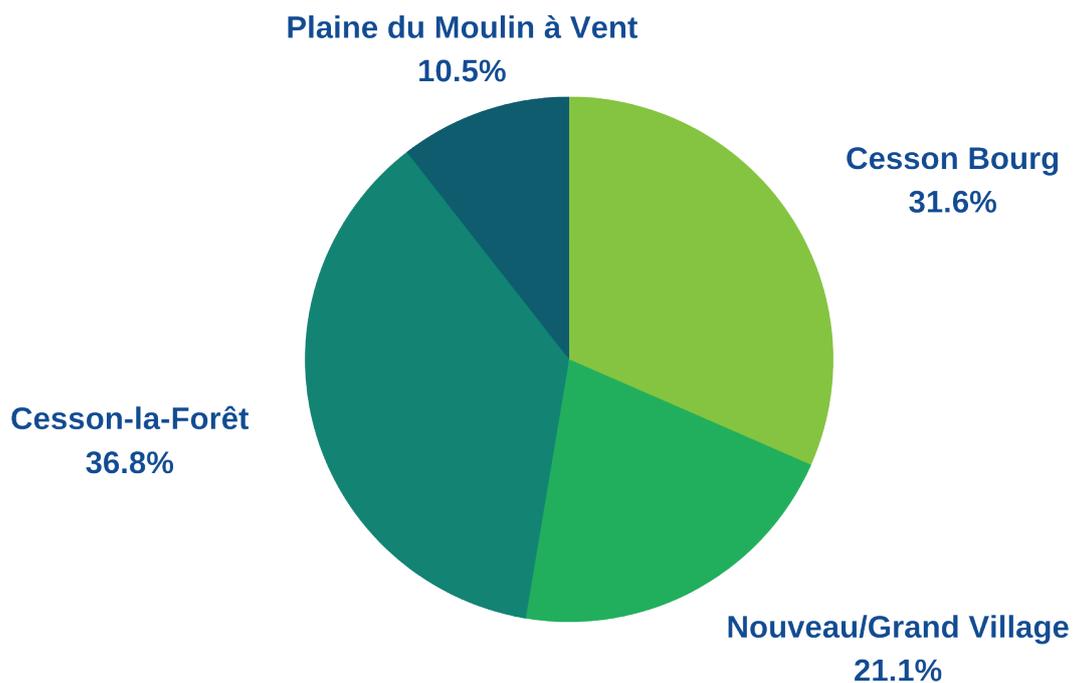
Graphique n°1 - Le genre des répondants



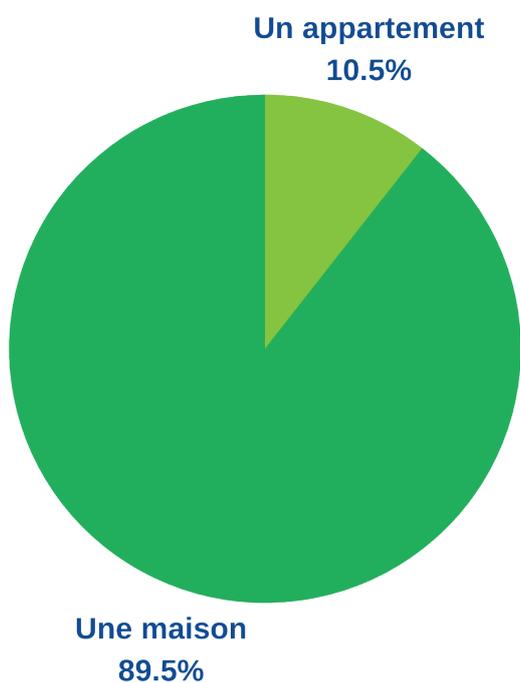
Graphique n°2 - L'âge des répondants



Graphique n°3 - La localisation des répondants



Graphique n°4 - Le type de logement des répondants



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Question posée : Quels gestes en faveur de l'environnement fais-tu au quotidien ?

Réponses proposées :

- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Réduire ses déchets
- Trier les déchets
- Réparer plutôt que remplacer et acheter d'occasion
- Privilégier les modes de déplacements doux (à pied, à vélo, etc.)
- Économiser les énergies (eau, électricité, etc)
- Autres

Question posée : Selon toi, quelles sont les priorités pour la transition écologique ? (deux réponses attendues)

Réponses proposées :

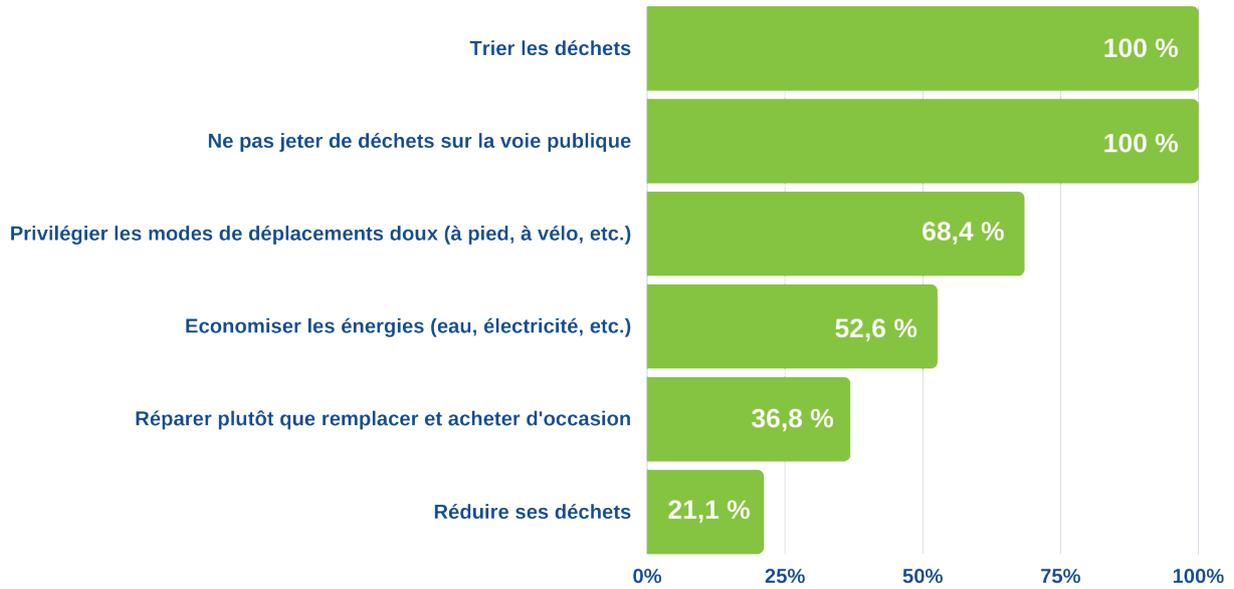
- Sensibiliser les habitants à la transition écologique
- Limiter les déchets sur la voie publique
- Protéger les espaces naturels et enrichir la biodiversité
- Favoriser les modes de déplacements doux (pistes cyclables, parcours piétons)
- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments

Tous les répondants au questionnaire affirment trier leurs déchets et ne pas les jeter sur la voie publique alors que seulement 21,1 % réduisent leurs déchets. Être responsable de ses déchets semble ainsi être un comportement intégré, mais la prise d'initiative pour les réduire n'est pas encore acquise.

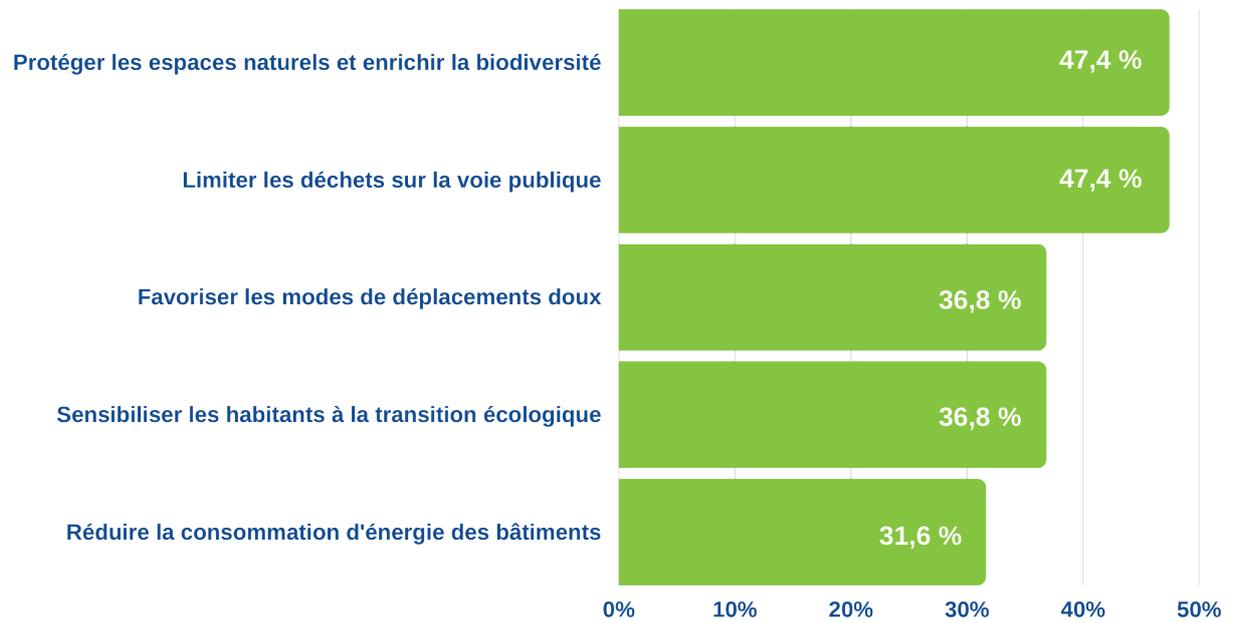
Privilégier les modes de déplacements doux est partagé par près de 70 % des répondants, alors que les adultes sont moins de la moitié à les utiliser régulièrement². Cela s'explique probablement par le fait que les mineurs soient plus enclins à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui leur permet d'être autonomes.

Pour les enfants et les jeunes, les deux priorités pour la transition écologique sont la protection des espaces verts et la limitation des déchets sur la voie publique (47,4 %).

Graphique n°5 - Les éco-gestes pratiqués par les enfants et jeunes de Cesson



Graphique n°6 - Les priorités pour la transition écologique selon les répondants



L'ÉCONOMIE LOCALE

Question posée : Pour tes achats, quels sont les lieux que tu fréquentes le plus régulièrement ?

Réponses proposées :

- Woodshop / Bois Sénart
- Commerces de proximité (centre-ville, Cesson-la-Forêt, gare)
- Carré Sénart
- Marchés locaux (Cesson, Vert-Saint-Denis, etc.)
- Fermes / Producteurs locaux
- Internet (livraison, drive)
- Magasins bio
- Autres grandes surfaces
- Autres

Question posée : Selon toi, quelles sont les priorités pour l'économie locale ? (deux réponses attendues)

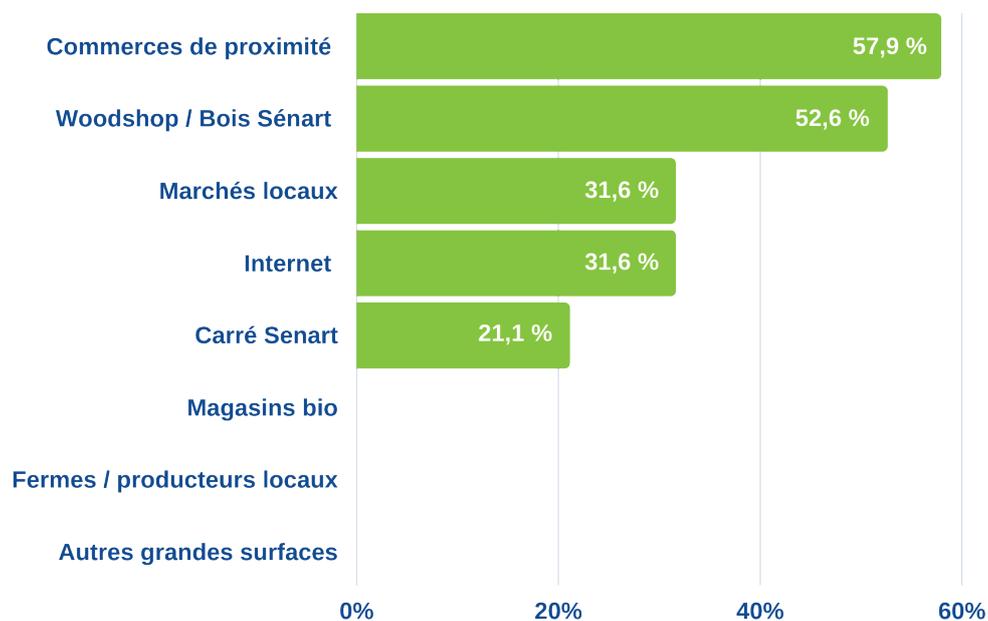
Réponses proposées :

- Améliorer l'attractivité des commerces locaux (décoration, aménagement des espaces publics, signalétique)
- Promouvoir les commerces locaux à l'aide d'outils numériques
- Favoriser les circuits-courts
- Renforcer le lien entre la municipalité et les commerces locaux
- Sensibiliser les habitants à l'économie locale

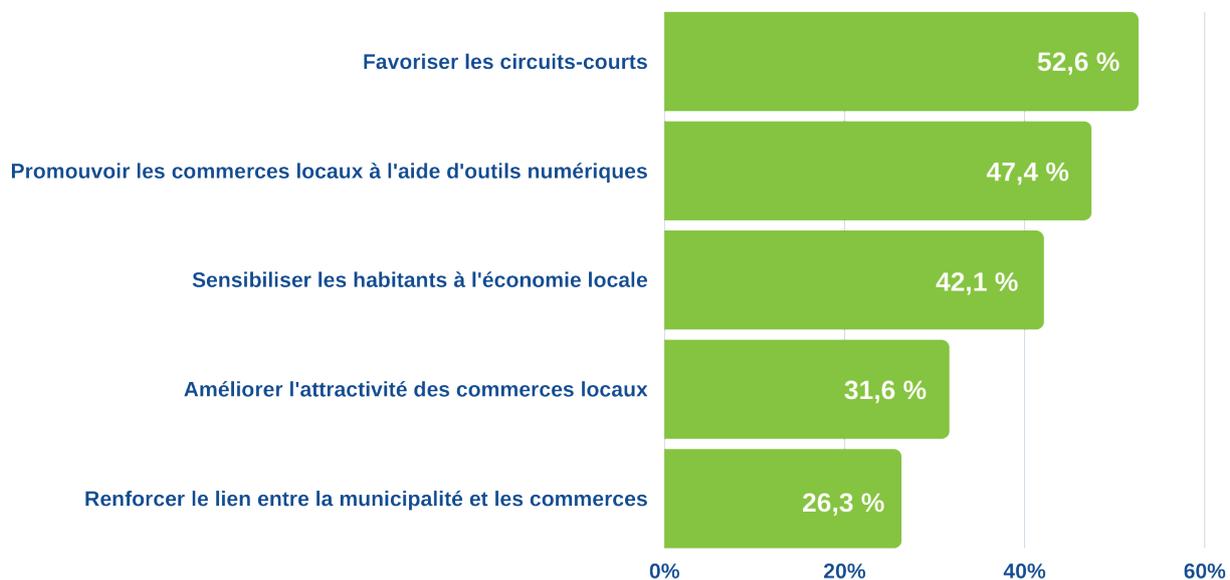
Les lieux de consommation privilégiés par les répondants sont proches de ceux des habitants adultes. Les commerces de proximité arrivent en premier avec 57,9 %, suivis de Woodshop / Bois Sénart à 52,6 %. En revanche, les achats en ligne (31,6 % pour les mineurs, 18,3 % pour les adultes) et au Carré Sénart (21,1 % pour les mineurs, 10,6 % pour les adultes) semblent être davantage plébiscités par les jeunes.

Concernant l'économie locale, les enfants et les jeunes souhaitent renforcer les circuits-courts à 52,6 %, comme leurs aînés. Cependant, ils accordent une bien plus grande importance à la numérisation des commerces qui arrive en deuxième (47,4 %), alors qu'elle est reléguée à l'avant-dernière position auprès des adultes.

Graphique n°7 - Les lieux de consommation privilégiés



Graphique n°8 - Les priorités pour l'économie locale selon les répondants



LES SOLIDARITÉS ET LE LIEN SOCIAL

Questions posée : Es-tu impliqué dans la vie associative (en tant que bénévole ou adhérent), à Cesson ou ailleurs ?

Réponses proposées :

- Oui
- Non

Question posée : Si oui, dans quel(s) type(s) d'associations(s) ?

Réponses proposées :

- Écologie
- Loisirs et vie sociale
- Culture et sports
- Action sociale, éducation, santé
- Économie, développement local, service aux entreprises
- Autres

Question posée : Selon toi, quelles sont les priorités pour les solidarités et le lien social ? (deux réponses attendues)

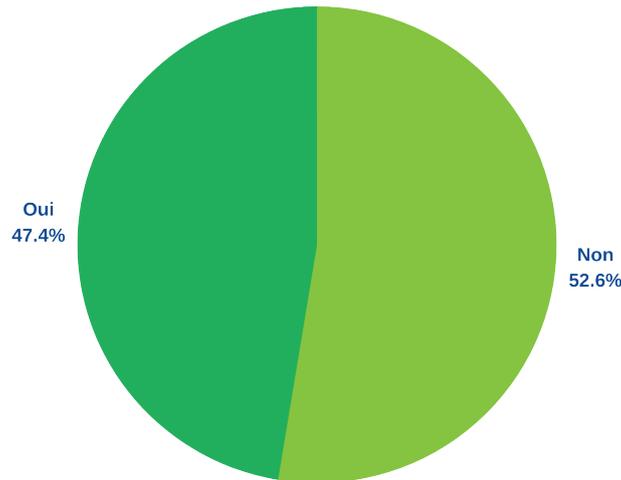
Réponses proposées :

- Mettre en place plus d'espaces de rencontres pour les enfants et les jeunes (jeux pour enfants, activités physiques, loisirs)
- Faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne
- Favoriser le lien social intergénérationnel (entre les plus jeunes et les plus anciens)
- Garantir l'accès à la santé pour tous
- Développer des actions de solidarité
- Accompagner les associations locales

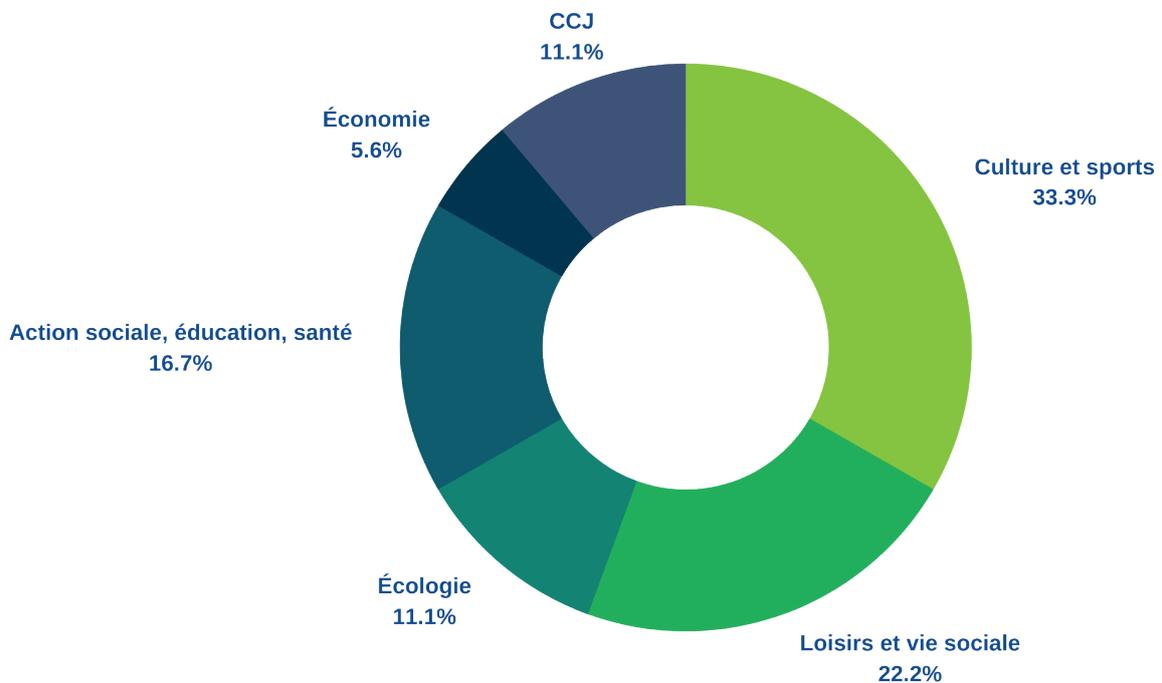
Près de la moitié des répondants sont impliqués dans la vie associative, en tant qu'adhérents ou bénévoles, principalement dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Ce résultat témoigne de la dynamique associative à Cesson et Vert-Saint-Denis.

En matière de solidarités et de lien social, les plus jeunes plaident pour le développement d'actions de solidarité (63,2 %). Renforcer le lien intergénérationnel est une demande partagée par la majorité (52,6 %), qui l'est moins pour les plus âgés (34,5 % des plus de 75 ans). L'accès aux soins, qui arrivait en tête du questionnaire des adultes, n'est pas la priorité pour les mineurs (21,1 %).

Graphique n°9 - L'implication des enfants et des jeunes dans la vie associative



Graphique n°10 - Les types d'associations où les répondants sont engagés



Graphique n°11 - Les priorités pour les solidarités et le lien social selon les répondants



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Question posée : Sur une échelle de 0 à 5, te sens-tu écouté en tant qu'habitant de Cesson ?

Réponses proposées :

- 0 = pas du tout écouté
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 = très écouté

Question posée : Selon toi, quelles sont les priorités pour la démocratie participative ? (deux réponses attendues)

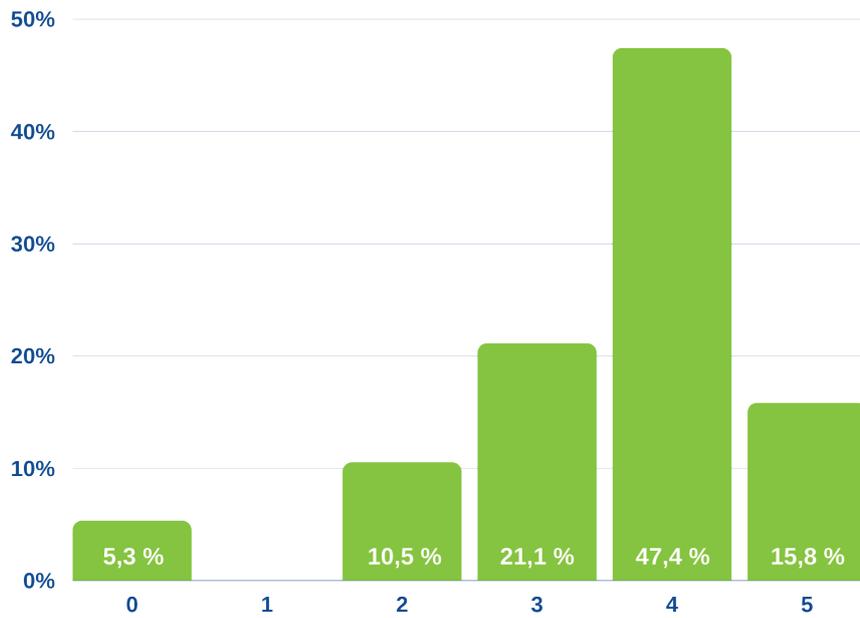
Réponses proposées :

- Créer des ateliers thématiques avec les habitants
- Mettre en place des questionnaires thématiques
- Renforcer les dispositifs de concertation en ligne
- Garantir la représentativité de tous
- Aller à la rencontre de la population plus régulièrement

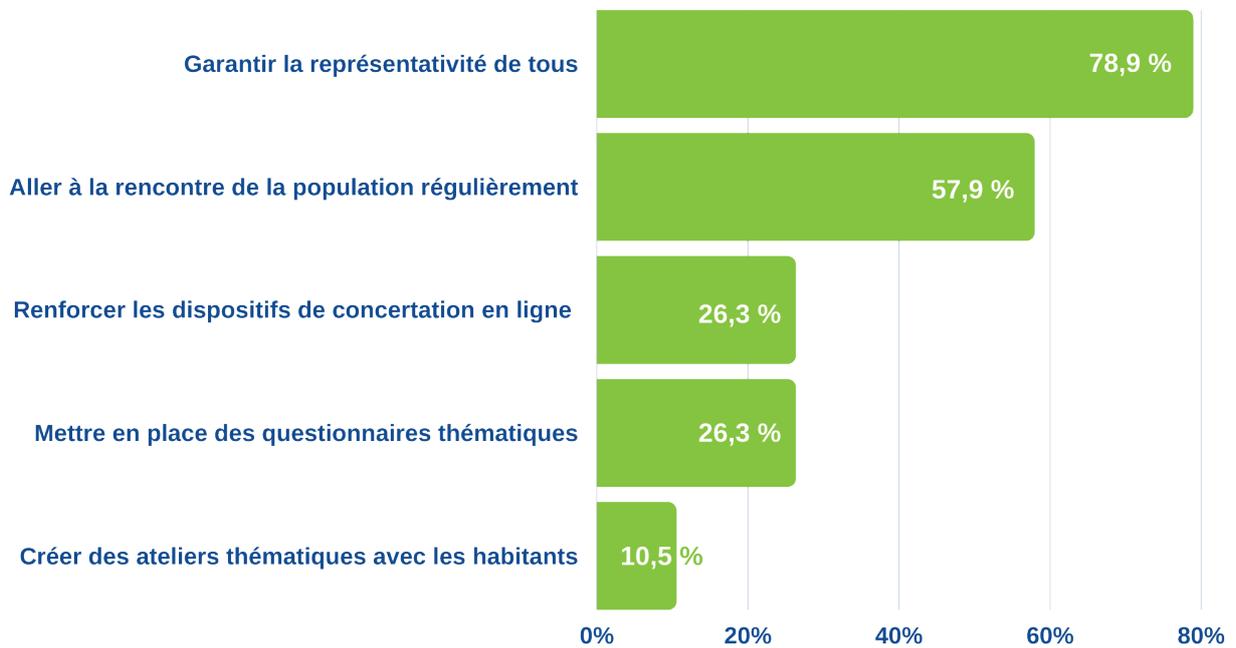
Les enfants et les jeunes se sentent plus écoutés par la mairie que les adultes. Plus de la moitié d'entre eux placent le curseur à 4 ou 5, laissant entendre que la démocratie locale est satisfaisante.

Contrairement à la volonté de numériser les commerces, les mineurs ne placent pas en priorité les dispositifs de concertation en ligne (seulement 26,3 %). Garantir la représentativité de la population (78,9 %) et aller à la rencontre des habitants (57,9 %) arrivent largement en tête. Paradoxalement, les 18 - 29 ans plébiscitent davantage les dispositifs en ligne (60 %) que les enfants. Les répondants sont ici plus demandeurs de contacts et d'échanges.

Graphique n°12 - Le ressenti des enfants et des jeunes sur le degré d'écoute de la mairie



Graphique n°13 - Les priorités pour la démocratie participative selon les répondants



LES THÉMATIQUES À PRIORISER

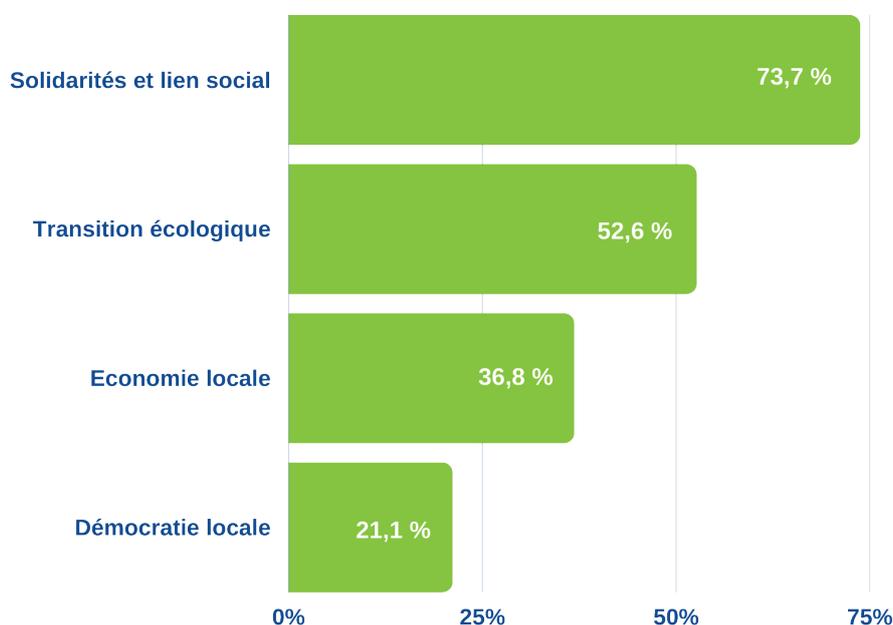
Question posée : Selon toi, quel(s) axe(s) la commune de Cesson doit-elle prioriser ? (deux réponses attendues)

Réponses proposées :

- Démocratie participative
- Transition écologique
- Solidarités et lien social
- Économie locale

Les solidarités et le lien social sont choisis par une écrasante majorité (73,7%) en tant qu'axe prioritaire pour les politiques publiques de la commune. Les adultes l'avaient quant à eux placé en troisième position avec 37,4%. La transition écologique arrive en deuxième position (52,6%). La démocratie locale semble être moins importante pour les jeunes et les enfants (21,1%).

Graphique n°14 - Les thématiques à prioriser selon les répondants



L'ENGAGEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE CESSON

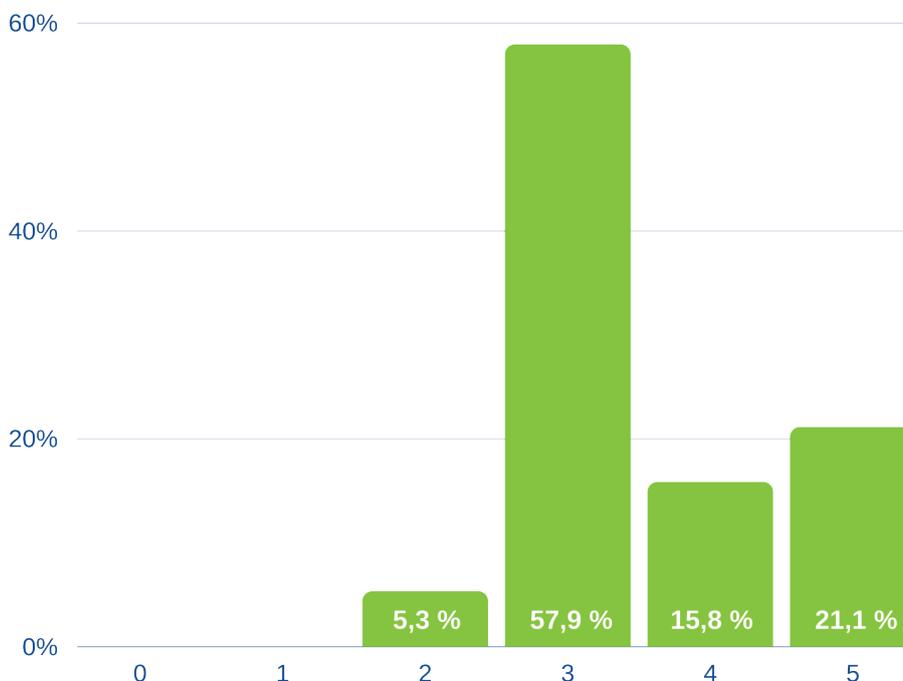
Question posée : Sur une échelle de 0 à 5, as-tu l'impression que la commune de Cesson est assez engagée dans le domaine du développement durable ?

Réponses proposées :

- 0 = pas du tout engagée
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 = très engagée

Le résultat de cette question montre que l'engagement de la ville de Cesson dans le domaine du développement durable n'est pas totalement satisfaisant. La majorité des répondants situe à 3 cet engagement.

Graphique n°15 - L'engagement de la commune sur le développement durable selon les répondants



LES IDÉES D' ACTIONS

Question posée : As-tu des idées d'actions à mettre en place dans le domaine du développement durable ?

6 personnes ont donné des idées ou fait des remarques :

“Faire des immeubles avec des toits verts, des arbres, des plantes, etc.”

“Il pourrait être bien de faire une campagne de sensibilisation sur l'industrie du textile et la pollution qu'elle engendre et donner des alternatives (articles de seconde main, recyclage...)”

“Plus de sensibilisation sur, par exemple, les protections périodiques jetables ou les objets du quotidien réutilisables qui permettent de limiter les déchets.”

“J'aimerais que la ville organise une journée de sensibilisation au développement durable afin de proposer aux habitants d'être plus écologiques, même si cela n'est pas toujours simple.”

“La ville de Cesson est engagée dans le développement durable. Je pense que l'on devrait avoir plus de Clean'Up day, on n'en a qu'un par an et je pense que 2 ou 3 serait encore mieux. Favoriser les transports en communs et la marche, vélo, etc. car il y a beaucoup de bus, de trains, de pistes cyclables, etc.”

Les Ateliers dans Les écoles

13 ateliers ont été organisés dans les écoles, du CP à la seconde générale :

- Le 26 mai 2021 : Un atelier pour une classe de seconde générale au lycée Sonia Delaunay
- Le 31 mai 2021 : Deux ateliers pour une classe de CP à l'école Jules Ferry
- Le 8 juin 2021 : Deux ateliers pour une classe de CM1 à l'école Jacques Prévert
- Le 9 juin 2021 : Deux ateliers pour une classe de CM2 à l'école Saint-Paul
- Le 22 juin 2021 : Deux ateliers pour une classe de CP à l'école Jean de la Fontaine
- Le 22 novembre 2021 : Deux ateliers pour une classe de CM1 à l'école Jules Verne
- Le 26 novembre 2021 : Deux ateliers pour une classe de CM1 à l'école Jules Verne.

Les ateliers ont été adaptés à l'âge des élèves : les plus petits se sont exprimés à travers le dessin, tandis que les plus grands ont brainstormé sur les actions du développement durable. Le dénominateur commun des ateliers était les règles : les enfants devaient imaginer un monde avec le moins de pollution possible et où les habitants seraient heureux.



Atelier « Cesson en 2030 » auprès d'une classe de CP de l'école Jules Ferry – 31 mai 2021.



Sur la dimension écologique :

- Rendre plus accessibles les déplacements doux (vélos en libre service, pistes cyclables, etc.) et améliorer la fréquence des transports en commun ;
- Faire des actions autour des déchets (ramassage, composteurs, poules, cochons, poubelles de tri en extérieur, etc.) ;
- Installer des panneaux solaires, éoliennes, bornes de recharge électrique ;
- Sensibiliser les enfants et les habitants ;
- Préserver les espaces verts et les arbres.

Sur la dimension économique :

- Acheter en vrac ;
- Réutiliser les objets et les matériaux au lieu de les jeter ;
- Privilégier les petits artisans locaux.

Sur la dimension sociale :

- Organiser des activités pour les seniors ;
- Créer des jardins partagés (dans les immeubles aussi) ;
- Créer un endroit commun de réunion des “sans-amis”, pour que les gens se fassent des amis et se réunissent ;
- Aider financièrement les personnes en situation de précarité et les associations ;
- Mettre en place plus d’espaces de jeux et de rencontres pour les enfants et les jeunes.

Sur la gouvernance :

- Être plus à l’écoute des idées des habitants (boîtes à idées, réunions, appels avec les habitants, créer des questionnaires etc.) ;
- Intégrer la population à la publicité et la communication.



Les Ateliers Avec Le conseil COMMUNAL JEUNES et ENFANTS

2 ateliers ont été organisés avec les élus du Conseil Communal Jeunes et Enfants :

- Le 5 juin 2021
- Le 12 juin 2021

Les ateliers étaient divisés en deux parties : une activité de photo-langage et un brainstorming sur le développement durable.

La synthèse des ateliers

- Le quartier de la Plaine du Moulin à Vent ne dispose pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes et les enfants ;
- Développer les solidarités par des systèmes d'échanges et de partenariats ;
- Le compostage n'est pas beaucoup développé dans les habitations ;
- Développer les actions de développement durable dans les écoles (sensibilisation, tri des déchets, gaspillage, vélo...);
- Une gouvernance ouverte à tous et qui vise la population concernée



contacts :

Adresse email : developpementdurable@ville-cesson.fr

Facebook : @Villedecesson

Instagram : cession_jeunesse

PLAN interne
de développement
durable
2022 - 2032

CONCEPTION GRAPHIQUE

Aurélie Mathieu, chargée de communication de la mairie de Cesson

RÉDACTION

Nina Frémy, chargée de mission développement durable de la mairie de Cesson

Charlyne Péculier, adjointe au maire de Cesson déléguée au développement durable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

RELECTURE

Marie Guitard, directrice de la communication et de la vie citoyenne de la mairie de Cesson



Le sommaire

LA DÉMARCHE.....	4
LES OBJECTIFS.....	7
LES 25 ACTIONS.....	8



LA DÉMARCHE

Le plan Local de développement durable

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Monsieur Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, 1987

Le développement durable s'appuie sur trois piliers, pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable :

- La dimension écologique
- La dimension économique
- La dimension sociale

Il vise à répondre aux enjeux du XXIème siècle, qui connaît une croissance de population et de consommation qui met en péril l'équilibre de notre planète. Il a pour objectifs de garantir les besoins des habitants tout en préservant nos ressources et notre environnement.

Le développement durable suppose une mobilisation internationale, mais aussi locale. La ville de Cesson s'est engagée, sous l'impulsion de ses élus municipaux, à participer activement à la transition écologique et solidaire.

Le Plan Local de Développement Durable est le résultat d'une réflexion collective pour imaginer la ville de demain et faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il traduit concrètement la volonté de la municipalité, avec des objectifs et des actions détaillés par thématique. La réalisation des actions est prévue entre 2022 et 2032, dont la majorité sera lancée dans les quatre années à venir.

pourquoi un plan interne de développement durable ?

Le développement durable suppose une gouvernance qui intègre toutes les parties prenantes d'un projet. Les services municipaux mettent directement en œuvre les différentes actions définies dans le Plan Local de Développement Durable. Les consultations auprès des agents ont mis en exergue que ce Plan Local devait aussi intégrer des actions spécifiques au fonctionnement interne mairie. C'est la raison pour laquelle un Plan Interne de Développement Durable est mis en place en parallèle. Celui-ci permet d'entraîner les agents et les élus dans la réussite du projet global et de sensibiliser les acteurs opérationnels du projet.

Le vendredi 19 novembre, s'est déroulée une journée sur le développement durable avec des ateliers participatifs pour les élus et les agents volontaires. Ces ateliers ont été l'occasion de recueillir les idées des participants, et de bénéficier des compétences de tous les agents. Ces échanges ont permis de confronter les projets étudiés face aux réalités de terrain.



Atelier demi-journée développement durable à la salle Chipping Sodbury - 19 novembre 2021



de nouvelles réglementations

La loi Climat et Résilience du 22 juillet 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. La loi veut permettre d'atteindre l'objectif fixé en avril 2022 par l'Union européenne de baisser d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

La loi prévoit de faire évoluer les modes de consommation, notamment à travers le renforcement de l'éducation au développement durable. Cela implique donc directement les agents de l'éducation au sein des collectivités.

En ce qui concerne l'environnement, la loi porte une attention particulière à la préservation de l'environnement et la restauration des milieux naturels. En travaillant avec les autres entités administratives, les communes doivent réaffirmer leur volonté sur le sujet.

La rénovation énergétique est concernée par de nouvelles obligations. Les collectivités territoriales sont chargées de la gestion de tous les bâtiments municipaux (écoles, mairie, gymnase...). En effet, ces bâtiments sont pour beaucoup des passoires énergétiques et donc responsables d'une très forte consommation d'énergie.

La loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à la transition vers une économie solidaire intègre aussi de nouveaux enjeux. Elle impose de nouvelles réglementations aux collectivités territoriales de nouvelles pratiques pour transiter vers une « économie plus résiliente, inclusive et circulaire »². Ces nouvelles obligations impliquent de nouveaux modes de production, d'usage et de consommation. La municipalité de Cesson s'attache à respecter ces nouvelles réglementations en adaptant le fonctionnement des services aux nouveaux enjeux.

Les collectivités territoriales doivent intensifier leurs efforts et poursuivre la transition écologique. Le Plan Local de Développement Durable s'inscrit dans cette volonté nationale de transition écologique et de résilience.

1 Institut National de l'Économie Circulaire
2 Institut National de l'Économie Circulaire



Les objectifs

Le Plan Interne de Développement durable répond à trois objectifs :

- Impliquer davantage les agents dans les projets communaux
- Renforcer le lien social entre les élus et les agents
- Réduire l'impact environnemental dans le fonctionnement de la mairie et dans les projets communaux



Les 25 Actions

- **Organiser des petits-déjeuners et déjeuners thématiques**

Des petits-déjeuners et déjeuners thématiques, par exemple sur le thème du développement durable, seront organisés avec les agents et les élus.

- **Organiser des ateliers participatifs**

Des ateliers participatifs seront organisés avec les agents et les élus pour échanger sur les projets de la commune, comme la journée développement durable du 19 novembre.

- **Former les agents aux éco-gestes**

Des formations aux éco-gestes seront proposées aux agents sur les enjeux du développement durable plus largement. Ces formations sont dispensées par différentes structures aux services des collectivités.

Réglementation : La loi AGEC précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les fonctionnaires qui le souhaitent bénéficient d'une formation en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets. Les élus locaux sont également encouragés à suivre une formation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire. (*Article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales*)

- **Faire évoluer les marchés publics**

Les marchés publics sont les leviers majeurs des évolutions des pratiques vers une économie circulaire et respectueuse de l'environnement. Les marchés publics représentent 10 % du PIB français et 16 % du PIB européen. Ils doivent être utilisés pour développer les pratiques de l'économie circulaire.

Réglementation : La loi AGEC a instauré de nouvelles obligations pour les acheteurs afin d'orienter la commande publique vers plus d'exemplarité et de circularité. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2021, les services de l'État, les collectivités territoriales devront :

- prévoir des clauses et critères spécifiques dans leurs cahiers des charges en vue de réduire la consommation de plastiques à usage unique, la production de déchets et privilégier les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées (*Article L. 2172-5 du Code de la commande publique*)
- acheter des constructions temporaires issues du réemploi
- les biens acquis annuellement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements devront être issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrer des matières recyclées, dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit

- **Mettre en place une gratuiterie entre les agents une fois par an**

Tous les agents amèneront des objets fonctionnels qu'ils n'utilisent plus. Tous les objets et appareils récoltés seront exposés dans une salle dans la mairie et les agents pourront emporter ce qu'ils souhaitent. Cela permet de sensibiliser les agents au réemploi et d'éviter la production de déchets.

- **Réduire le gaspillage alimentaire**

Lors des événements organisés par la commune, éviter au maximum de jeter la nourriture restante en permettant aux agents de ramener les restes chez eux. Si les produits restent consommables plusieurs jours, les déposer dans la cuisine de la mairie pour laisser à disposition des agents.

Réglementation : La loi AGECE a inscrit la création d'un label national « anti-gaspillage alimentaire » pouvant être accordé à toute personne morale qui contribue aux objectifs nationaux de réduction du gaspillage alimentaire. En ce sens, les collectivités pourront conclure en fonction de leur besoin avec des prestataires labellisés. Article L. 541-15-6-1-1 -I du Code de l'environnement

- **Former les agents qui accueillent du public à la détection des violences intrafamiliales**

Des formations à la détection des violences intrafamiliales seront proposées aux agents en contact avec le public et aux enseignants.

- **Créer un guide éco-responsable pour les événements de la ville**

À destination de la vie locale et des associations, ce guide écoresponsable permettra de réduire l'impact environnemental de nos manifestations.

- **Encourager et faciliter les dons des produits ou équipements de la commune**

Avant de jeter du matériel ou des équipements, la réparation sera privilégiée ou le don si la loi le permet.

Réglementation : La loi AGECE facilite la cession à titre gratuit d'un certain nombre de biens appartenant à la personne publique.

D'une part, l'État et ses établissements publics peuvent désormais céder gratuitement des constructions temporaires et démontables dont ils n'ont plus l'emploi aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire, après les avoir désaffectées et déclassées (*Article L. 3212-2 du Code général de la propriété des personnes publiques*)

D'autre part, l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics peuvent céder gratuitement les biens de scénographie dont ils n'ont plus l'usage, au profit de toute personne agissant à des fins non commerciales, dans le domaine culturel ou dans celui du développement durable (*Article L. 3212-3 du Code général de la propriété des personnes publiques*).

- **Privilégier les achats responsables**

Pour tous les petits achats effectués par la commune, les commerces locaux seront privilégiés ainsi que les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

- **Organiser des “vis-ma-vie” entre services**

Des “vis-ma-vie” seront organisés entre les services pour encourager les relations entre les agents et découvrir les missions de chacun.

- **Journée portes ouvertes des services aux habitants**

Une fois par an, les habitants seront invités à découvrir les services de la mairie, notamment les services techniques. Cette action permettra de sensibiliser les habitants aux actions effectuées par les services.

- **S'appuyer sur les demandes d'ingénieries et de subventions**

Sur le développement durable, les partenaires proposent des aides opérationnelles ou financières pour mettre en place des actions.

- **Mettre à jour tous les deux ans le Plan Communal de Sauvegarde**

En cas de crise, le Plan Communal de Sauvegarde est un outil essentiel pour mettre en place des mesures d'urgence. Il sera mis à jour tous les deux ans.

- **Remplacer progressivement les véhicules à moteur thermique par des véhicules électriques dans le parc automobile de la mairie**

Le parc automobile comprend 24 véhicules. Au fur et à mesure, ils seront remplacés par des véhicules électriques pour réduire l'empreinte carbone de la mairie.

- **Mettre en place un programme de réduction et de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux**

Les bâtiments communaux (écoles, mairie, centre technique municipal, etc.) bénéficieront d'un programme pour réduire la consommation énergétique, notamment grâce à une meilleure isolation.

- **Améliorer le suivi de la consommation d'énergie des bâtiments communaux**

Un outil performant sera utilisé pour améliorer le suivi de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et ainsi réduire l'impact énergétique.

- **Répondre aux critères de développement durable sur chaque action de la municipalité**

Avant de mettre en place un projet important pour la commune, les agents et les élus répondront à des questions sur le développement durable pour vérifier la cohérence avec le Plan Local de Développement Durable.

- **Organiser une journée annuelle du développement durable en mairie**

Une journée annuelle du développement durable sera organisée en mairie pour fédérer les agents et les élus autour du développement durable.

- **Mettre en place une charte du développement durable en mairie**

Une charte de développement durable sera co-construite avec les agents et les élus pour une mairie éco-responsable.

- **Ajouter une mention "Imprimez cet email seulement si c'est nécessaire" dans les signatures des agents et des élus de la mairie**

Cette mention permettra de dissuader les agents d'imprimer les emails et ainsi réduire l'utilisation du papier.

- **Dédier une adresse email pour que les agents fassent remonter leurs idées**

Les agents pourront faire remonter leurs idées sur le développement durable grâce à une adresse email dédiée : developpementdurable@ville-cesson.fr.

- **Améliorer le tri des déchets en mairie et au Centre Technique Municipal**

Le système de tri des déchets sera revu en mairie et au CTM.



contacts :

Adresse email : developpementdurable@ville-cesson.fr

Facebook : @Villedecesson

Instagram : cesson_jeunesse